

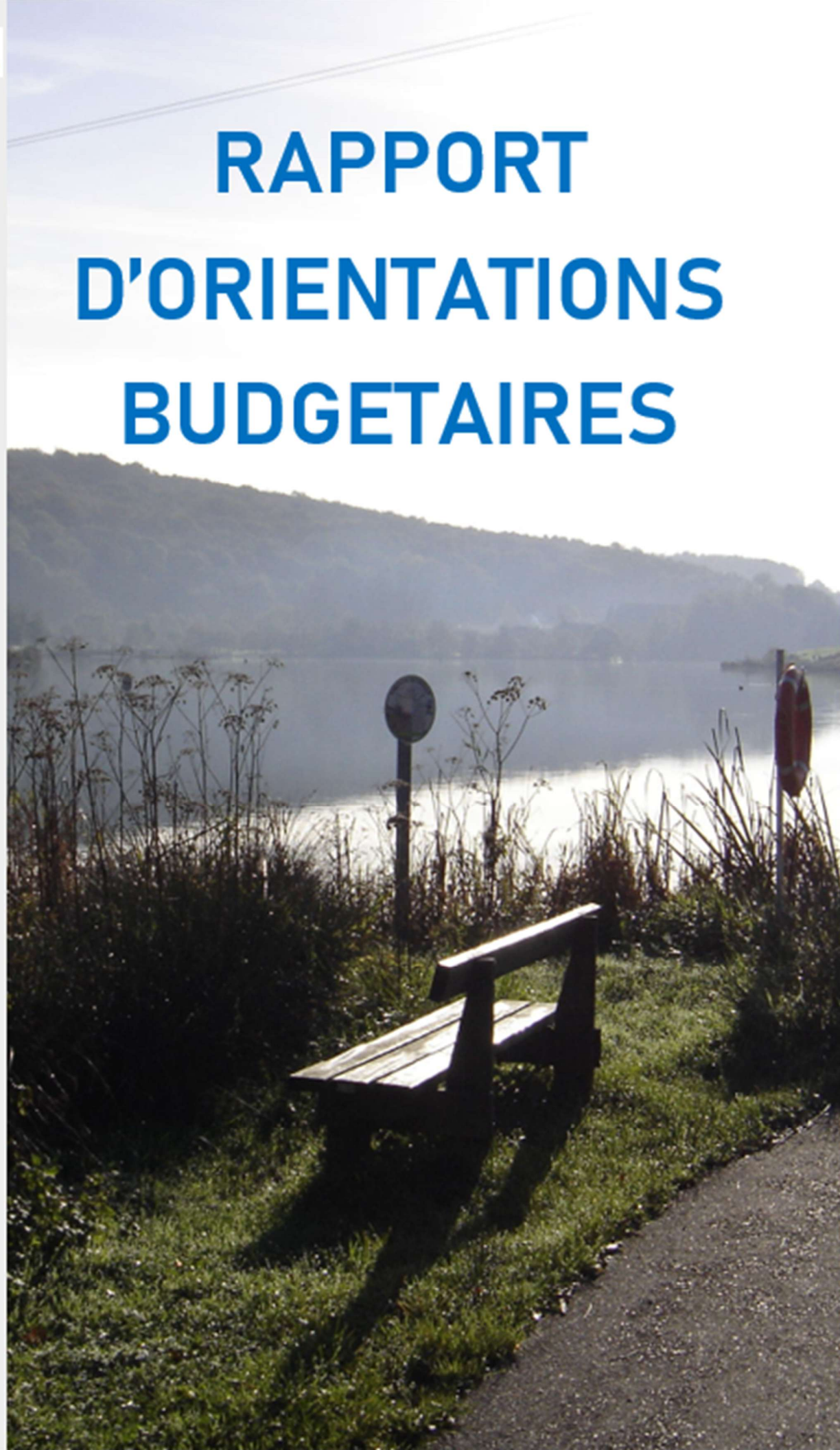
2

0

2

6

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



Propos liminaires

Le débat d'orientations budgétaires est un moment clé du processus de la préparation du budget. Il a pour objectif de présenter la situation de l'établissement public, de débattre des enjeux financiers de l'institution et de définir les lignes directrices de la construction du budget. Sur la base des orientations qui auront émergé de ce débat, le projet de budget 2026 sera présenté et soumis au vote du Conseil communautaire.

○ Le cadre légal

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB), dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, les établissements publics administratifs et dans les groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation du budget. Le DOB fait donc l'objet d'une délibération qui n'a toutefois pas de caractère décisionnel. Les dispositions de la loi NOTRe imposent aux collectivités le vote d'une délibération spécifique prenant acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient.

Ce débat ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié, par ailleurs, les articles L 2312-1, L 3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientations budgétaires en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat : ce débat s'effectue sur la base d'un **RAPPORT** élaboré par le Président dont le contenu doit notamment porter sur :

- ✓ les orientations budgétaires, avec les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- ✓ les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, avec une prévision de dépenses et de recettes au plus près des orientations budgétaires,
- ✓ des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette en cours,
- ✓ l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et d'endettement,
- ✓ des informations relatives à la structure et à l'évolution des effectifs complétées des éléments de la rémunération.

○ Les Objectifs

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ✓ d'échanger sur les orientations budgétaires qui seront affichées dans le cadre du budget primitif,
- ✓ d'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'établissement public,
- ✓ de débattre sur sa stratégie financière.

Le DOB 2026 s'inscrit dans une démarche de construction budgétaire responsable au service des administrés et des acteurs économiques locaux, avec la volonté de garantir une bonne utilisation des deniers publics et maintenir les grands équilibres financiers.

Le présent document tient lieu de RAPPORT et s'articule autour des points suivants :

- L'environnement macroéconomique de la préparation budgétaire
- La situation financière de la Communauté de Communes
- La prospective et les orientations budgétaires
- La gestion des ressources humaines



SOMMAIRE

1- L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE

1.1 Des principaux agrégats économiques...

L'évolution du produit intérieur brut, de l'inflation, des taux d'intérêt

1.2 ... A la construction du budget de l'Etat

1.3 Le contexte local

2- LES FINANCES AU 31 DECEMBRE 2025 : UNE SITUATION SAINTE

2.1 Une évolution de l'épargne brute

2.2 Un niveau d'investissement 2025 en nette hausse

2.3 Des ressources préservées pour les investissements à venir

2.4 Une évolution de l'endettement en 2025

2.5 Un délai de désendettement très satisfaisant

3- LES ELEMENTS DE PROSPECTIVE BUDGETAIRE

3.1 Le Budget Principal

3.1.1 La prospective budgétaire 2026-2028 du Budget principal

3.1.2 Les orientations budgétaires 2026

3.1.2.1 L'évolution des principales recettes de fonctionnement

La fiscalité locale, le financement des déchets ménagers, les dotations et compensations de l'Etat, les autres recettes.

3.1.2.2 L'évolution des principales dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de personnel, les charges à caractère général et les charges de gestion courante, les dépenses de transfert vers les communes, les principales participations dans le cadre des concessions, les principales dépenses contraintes et les propositions nouvelles du budget principal

3.2 La prospective budgétaire des budgets Eau et Assainissement

3.3 Une politique d'investissement au service d'un territoire d'énergies, attractif, durable et solidaire

3.4 Les obligations imposées aux collectivités par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

4- LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

4.1 La structure des effectifs de la Communauté de Communes

4.1.1 Répartition des effectifs par statut

4.1.2 Répartition des effectifs par filière

4.1.3 Répartition des effectifs par équivalent temps plein

4.1.4 Répartition des effectifs par catégorie exprimée en pourcentage

4.1.5 La pyramide des âges

4.2 L'évolution des charges de personnel

4.3 Informations relatives au temps de travail

1. L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE

Le budget de l'Etat 2026 fait débat depuis le dépôt du projet de Loi de Finances le 14 octobre 2025 et n'a pas pu être adopté avant la fin de l'année 2025. En conséquence, une loi spéciale présentée au Parlement et adoptée à l'unanimité le 23 décembre a été publiée au Journal Officiel le 26 décembre 2025. Cette loi spéciale n'a pas pour fonction de remplacer le budget pour 2026. Elle a pour objectif d'organiser une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la Loi de Finances pour 2026. Le 2 février 2026, la loi de finances 2026 a été adoptée.

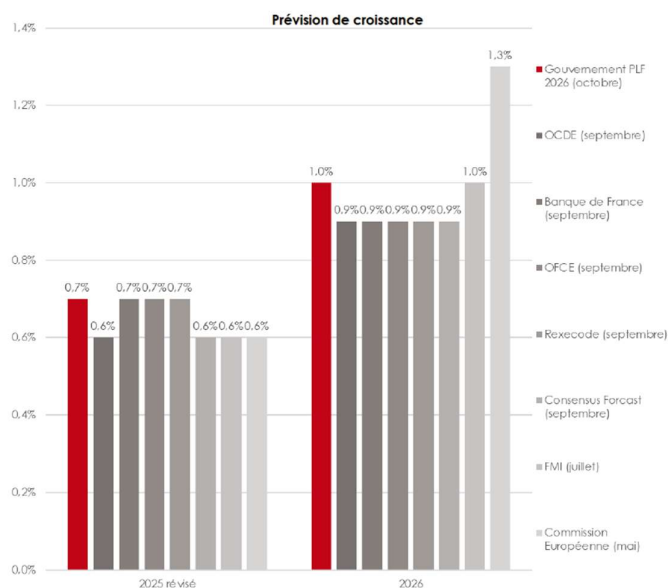
Le scénario macroéconomique associé à la loi de finances pour 2026 permet de connaître le contexte économique et financier de la construction des budgets locaux. En effet, nombre de postes budgétaires sont soumis à l'évolution des grands agrégats économiques nationaux (Compensation des valeurs locatives industrielles, coefficient de revalorisation des bases d'imposition, ...). L'actualisation régulière de la trajectoire budgétaire prend en compte l'évolution de la conjoncture économique et les modifications décidées par le gouvernement en matière de relations financières avec les collectivités.

1.1 – Des principaux agrégats économiques...

La Loi de finances 2026 ambitionne de réduire le déficit public à 5% du produit intérieur brut (ci-après dénommé PIB) en 2026, après un déficit à 5,4% en 2025. La loi de programmation des finances publiques 2023-2029 qui trace la trajectoire financière à moyen terme du budget de l'Etat fixait, l'an dernier, une cible de déficit public à 3% en 2027. Toutefois, cette trajectoire a été corrigée à 4.1% en 2027 et 2.8% en 2029.

La loi de finances pour 2026 repose sur les prévisions macroéconomiques des principaux agrégats suivants : le PIB, l'inflation, les taux d'intérêt.

L'évolution du produit intérieur brut¹



Le Gouvernement prévoit dans la loi de finances pour 2026 une augmentation de 1% du PIB. Le Haut Conseil des Finances Publiques estime que la prévision de croissance du PIB pour 2026 (+1 %), est optimiste même si elle est juste au-dessus des prévisions des organismes auditionnés (+0.9%). La prévision de la Commission Européenne (1.3%) n'est pas comparable car elle n'inclut aucun ajustement budgétaire.

L'environnement économique et financier prévisionnel a une incidence directe sur l'évolution des recettes de la CCCA.

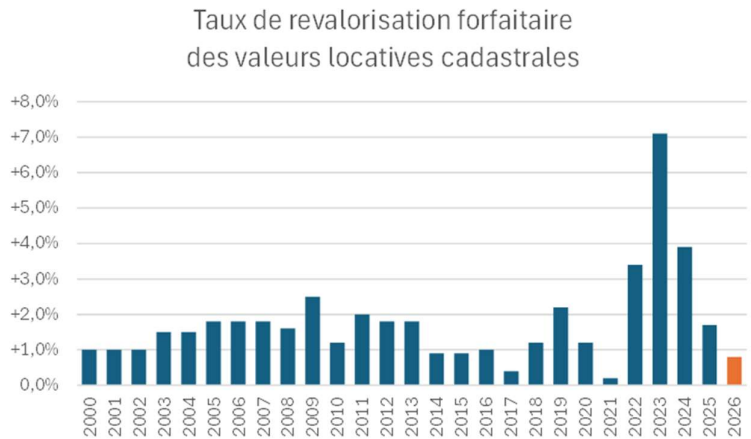
L'évolution des prix

En 2025, l'inflation a poursuivi son reflux pour s'établir à +0.8 % en moyenne annuelle selon l'Insee. Cette baisse de l'inflation s'expliquerait par une baisse plus marquée des prix de l'énergie, notamment ceux des produits pétroliers mais aussi par le recul des tarifs réglementés de l'électricité en février dernier. Un chiffre tiré aussi vers le bas du fait de la baisse des prix des télécommunications. À l'inverse, les prix de l'alimentation accéléreraient, notamment du fait des produits frais.

L'inflation augmenterait légèrement à +1,3 % en moyenne annuelle sur 2026. Cette hausse s'expliquerait essentiellement par une moindre baisse des prix de l'énergie, après les fortes baisses des prix de l'électricité et du pétrole intervenues en 2025. Les prix de l'alimentation accélèreraient légèrement, répercutant avec retard la hausse des prix de production alimentaires et industriels.

¹ L'évolution du produit intérieur brut est mesurée par le taux de croissance en volume, c'est-à-dire hors effet-prix.

En outre, au niveau des collectivités locales, l'inflation participe à l'accroissement de la valeur nominale des bases. **En 2026, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales sera de 0.8%.**

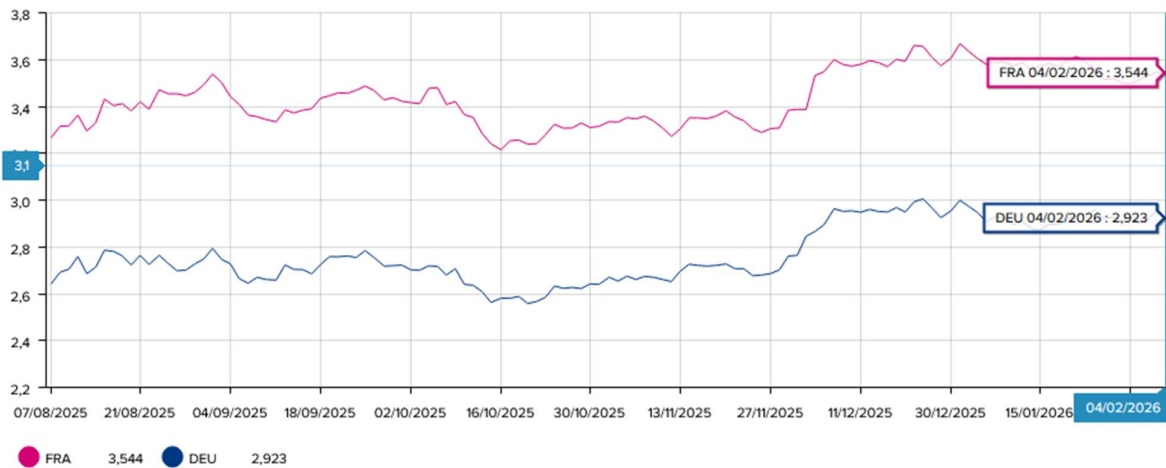


Les taux d'intérêt

En date du 5 Février 2026, Le Conseil des gouverneurs de la Banque Centrale Européenne a décidé de laisser à 2% le taux de facilité de dépôt, déterminant pour le coût du crédit aux ménages et aux entreprises.

Cependant, les perspectives restent incertaines, "en particulier en raison des incertitudes entourant les politiques commerciales au niveau mondial et des tensions géopolitiques".

Le graphique ci-dessous met en lumière l'écart de taux entre les obligations de l'Etat Allemand et les OAT françaises.



1.2 – A la construction du budget de l'Etat

Le budget de l'Etat 2026

A l'instar de 2025, la Loi de finances pour 2026 a été élaborée dans un contexte de déficit public élevé et de dette croissante. Sur la base d'une inflation à 0.8% et d'une croissance de 1%, l'objectif de la loi de finances est de ramener le déficit à 5% du PIB en 2026, avec une dette estimée à 118,1% du PIB. Au titre de l'année 2026, l'Etat a prévu un recours à l'emprunt à hauteur de 310 Mds €, soit environ 850 000 000 € d'emprunts par jour. Ainsi, la Loi de finances pour 2026 entend, pour la deuxième année consécutive, associer les collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics.

Les principaux éléments impactant notre territoire sont les suivants :

- reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités locales pour les EPCI, Départements et Régions
- diminution de la DCRTP des communes, environ -34%
- diminution du FDPTP des communes, environ -23%
- Institution d'un décalage du FCTVA d'un an pour les E.P.C.I. jusque-là bénéficiaires du versement l'année des dépenses
- réduction de la compensation « locaux industriels »

Ces éléments doivent être intégrés dans la construction budgétaire 2026.

1.3 – Le Contexte local

L'établissement public assure un grand nombre de services publics à la fois au bénéfice des ménages et des entreprises dans les principaux domaines suivants : l'économie, l'Eau & l'Assainissement, les déchets Ménagers, la voirie, l'éclairage public, les activités socio-éducatives, la culture, le sport & les loisirs, le tourisme, les transports, la santé...

Le coefficient d'intégration fiscale² (CIF) à près de 65% traduit le degré d'intégration de la CCCA.

Au-delà des compétences exercées, la CCCA accompagne financièrement l'ensemble des communes du territoire à travers 2 canaux :

- la dotation de solidarité communautaire (environ 5 894 000 € en 2026)
- les fonds de concours (environ 1 000 000 € en 2026)

² Le CIF se calcule en rapportant la fiscalité prélevée sur le territoire communautaire par la Communauté de Communes à l'ensemble de la fiscalité locale acquittée par les contribuables sur le territoire communautaire.

Le contexte budgétaire 2026 sera marqué par :

- ✦ La construction d'un pôle mutualisé à Ourville en Caux : école, ALSH, périscolaire et jeunesse
- ✦ L'entretien des voiries, des réseaux pluviaux, d'électricité et de l'éclairage public,
- ✦ Le déploiement d'une stratégie de développement économique (requalification de l'atelier de Conteville), extension de la zone de Sasseville, partenariats avec la CCI et l'Agence de Développement pour la Normandie (AD Normandie),
- ✦ Le Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) sur les bâtiments communautaires,
- ✦ La mise aux normes, la rénovation et l'extension de la piscine de la Vallée,
- ✦ L'aménagement d'un nouvel espace culturel communautaire,
- ✦ Le développement des réseaux cyclables (liaison Saint-Valery-en-Caux – Veulettes-sur-Mer)
- ✦ La poursuite de la construction du PLUi dans un contexte de réduction de la consommation foncière (ZAN),

2. LES FINANCES AU 31 DECEMBRE 2025 : UNE SITUATION SAINE

L'analyse financière des soldes de fonctionnement se limite, dans un premier temps, en une présentation consacrée au seul budget principal qui représente plus de 80% des mouvements budgétaires de la Communauté de Communes.

2.1 – Une évolution de l'épargne brute

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement brut » (ci-après dénommée CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement³. Cet excédent de liquidités potentielles récurrentes permet à la CCCA de :

- assurer le remboursement de la dette en capital
- financer tout ou partie de l'investissement

Le Compte Financier Unique Anticipé (ci-après dénommé CFUA) 2025, présenté ci-dessous, a été élaboré à partir d'une balance budgétaire non arrêtée au 31/12/2025, mais prend en compte les écritures de clôture de fin d'exercice.

MAJ du 04/02/2026	Tableau des soldes de fonctionnement	
	CFU 2024	CFUA 2025
+ Produits fiscaux nets	23 613 922 €	23 519 112 €
+ Dotations et subventions	14 837 840 €	15 861 322 €
+ Produits d'exploitation et autres (hors sub. Eq.)	2 560 699 €	2 382 856 €
= Produits courants	41 012 461 €	41 763 291 €
- Charges de personnel nettes (nettes remb. chap 013)	12 850 622 €	12 975 401 €
- Charges à caractère général	8 828 342 €	9 397 293 €
- Autres charges de la gestion courante (hors sub. Eq.)	6 225 056 €	6 043 940 €
- Dotation de solidarité	5 893 557 €	5 893 557 €
+ Restes à réaliser	1 689 639 €	2 267 029 €
= Charges courantes	35 487 216 €	36 577 219 €
= Excédent brut courant	5 525 246 €	5 186 072 €
+ Produits exceptionnels larges*	263 068 €	11 780 €
- Charges exceptionnelles larges	13 998 €	31 511 €
= Epargne de gestion	5 774 316 €	5 166 340 €
- Charges financières nettes des intérêts récupérables	24 502 €	11 130 €
= Epargne brute	5 749 814 €	5 155 210 €
Amortissements nets à couvrir par l'épargne brute (dépense obliga	1 752 723 €	2 745 823 €
- Remboursement des emprunts (y.c. pour tiers)	310 695 €	251 362 €
= Epargne nette	5 439 119 €	4 903 849 €

³ Pour la qualité de l'analyse, quelques retraitements comptables ont été effectués afin que l'épargne brute ne soit le reflet que des flux de dépenses et de recettes récurrents.

Le Compte Financier Unique Anticipé 2025 fait ressortir une épargne brute de 4.9 M€.

*S'agissant des **recettes de fonctionnement**, leur évolution modérée d'un peu plus de 1.8% s'explique principalement par :*

- l'augmentation de 1.7% du coefficient de revalorisation des bases qui est **totalemment absorbée par l'arrivée du DILICO, supporté pleinement en 2025** et qui vient faire diminuer les produits fiscaux nets
- **L'augmentation des allocations compensatrices de plus de 4.3%**
- L'augmentation des subventions et autres soutiens

*Pour ce qui est **des dépenses**, leur variation s'explique par :*

- l'accroissement des prestations relatives aux tris sélectifs suite notamment à la mise en place des sacs translucides
- la convention avec le nouveau syndicat des Ports de Seine-Maritime au 1^{er} janvier 2025 avec notamment la dotation de fonctionnement et le dragage du port
- L'augmentation du taux de contribution CNRACL de 3% au 1^{er} janvier 2025,
- La revalorisation du SMIC au 1^{er} novembre 2024 donc sur 12 mois en 2025,

L'examen des CFU anticipés 2025 des budgets annexes Eau et Assainissement, Lac de Caniel, Golf de la Côte d'Albâtre, Centre Intercommunal de Santé et Zones Industrielles montre que l'épargne brute cumulée de ces budgets s'établit à environ 2,2 M€ contre 1,2 M€ en 2024.

PRINCIPAUX BUDGETS ANNEXES (hors subv. Équilibre)	EPARGNE BRUTE (RRF - DRF) <u>COMPTE FINANCIER UNIQUE</u> <u>ANTICIPE</u>
ZONES INDUSTRIELLES	389 189 €
DELEGATION EAU	1 082 645 €
ASSAINISSEMENT DELEGATION	1 039 348 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	-28 653 €
LAC DE CANIEL	14 269 €
GOLF DE LA CÔTE D'ALBÂTRE	-459 670 €
CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE	187 049 €
EPARGNE BRUTE GLOBALE	2 224 177 €

Des compensations provenant du budget principal au bénéfice de certains budgets annexes permettent d'abonder une épargne brute trop faible, voire négative. C'est notamment le cas des budgets Lac de Caniel et Golf de la Côte d'Albâtre.

2.2 – Un niveau d'investissement 2025 en nette hausse

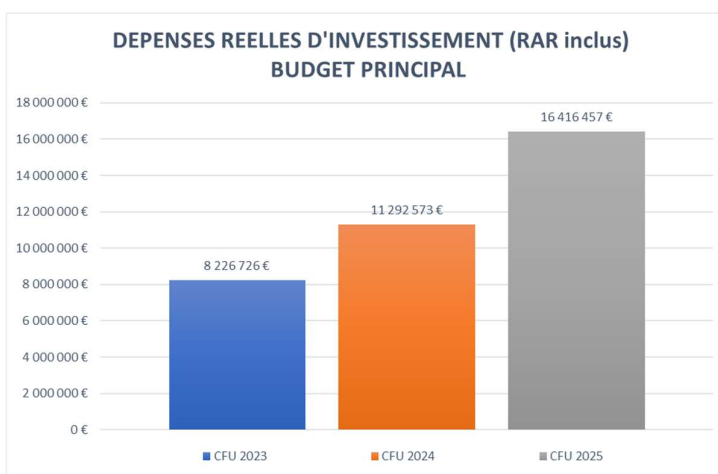
L'année 2025 est marquée par le déploiement des projets inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le niveau d'investissement atteint des records : **16.4 M€ contre 11.3 M€ en 2024 et 8.2 M€ en 2023 (restes à réaliser compris)**. La mise en place de nouveaux accords-cadres, la structuration des services et le plan pluriannuel d'investissement ont permis d'optimiser la réalisation des projets d'investissement.

Le mandatement relatif au programme de voirie notamment le Quai de la Batellerie, l'électrification et l'éclairage public, l'agrandissement de la structure Merlin l'Enchanteur et les Fonds de Concours constituent une majeure partie des investissements 2025.

MAJ du 04/02/2026	Tableau de financement de l'investissement	
	CFU 2024	CFUA 2025
+ Dépenses réelles d'équipement	8 412 531 €	10 770 376 €
+ Dépenses réelles financières d'investissement	0 €	0 €
+ Opérations réelles pour compte de tiers	242 964 €	2 473 478 €
+ Remboursement anticipé d'emprunt	0 €	0 €
+ Restes à réaliser	2 637 078 €	3 161 816 €
= Dépenses réelles d'investissement (hors emprunts)	11 292 573 €	16 405 670 €
+ Transferts de charges	0 €	10 786 €
+ Travaux en régie	0 €	0 €
+ Rectification d'exercice clos	0 €	0 €
= Dépenses d'investissement (hors emprunts)	11 292 573 €	16 416 457 €
+ Dotations et subventions d'équipement	1 320 850 €	2 418 196 €
+ Réduction réelle des dépenses d'investissement	43 945 €	12 670 €
+ Autres recettes d'investissement	0 €	103 580 €
+ Restes à réaliser	723 410 €	1 665 304 €
= Recettes réelles d'investissement (hors emprunts)	2 088 204 €	4 199 750 €
+ Cessions d'immobilisations	46 114 €	82 961 €
= Recettes d'investissement (hors emprunts)	2 134 318 €	4 282 711 €
= Besoin total de financement	-9 158 255 €	-12 133 746 €
+ Epargne nette	5 439 119 €	4 903 849 €
= Besoin résiduel de financement	-3 719 136 €	-7 229 897 €
+ Emprunts hors réaménagement	0 €	0 €
= Variation du fonds de roulement	-3 719 136 €	-7 229 897 €

En 2025, le taux de réalisation des dépenses d'investissement, y compris les « restes à réaliser⁴ » s'établit à près de 80% dans l'exécution budgétaire.



2.3 – Des ressources préservées pour les investissements à venir

Le **fonds de roulement**, constitué des excédents de fonctionnement et d'investissement reportés, s'analyse comme une ressource disponible à moyen et long terme pour assurer le financement des projets structurants engagés.

Le **fonds de roulement dégagé fin 2025, net des restes à réaliser, s'établirait à environ 19.3 M€.**

MAJ du 04/02/2026	Tableau du fonds de roulement	
	CFU 2024	CFUA 2025
+ Fonds de roulement reporté	26 613 646 €	26 497 817 €
+ Variation du fonds de roulement	-3 719 136 €	-7 229 897 €
= Fonds de roulement de cloture	22 894 510 €	19 267 920 €

2.4 – Une évolution de l'endettement en 2025

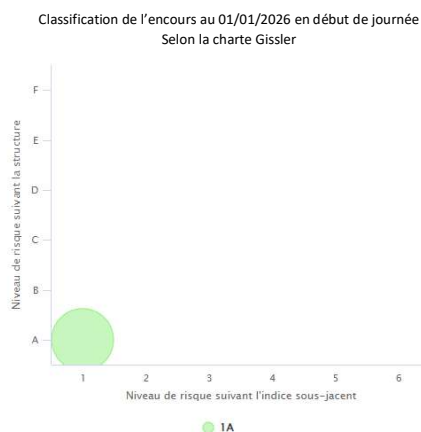
Dès lors que 70% des emprunts en cours ont assuré le financement des investissements réalisés au bénéfice des budgets annexes (Assainissement, Golf de la Côte d'Albâtre...), il est proposé d'analyser l'encours global de la dette sur l'ensemble des budgets.

⁴ Le montant en dépenses des restes à réaliser est estimé à environ 2.6 M€ pour le budget principal, représentatifs de travaux engagés mais n'ayant pas fait l'objet de paiement au 31 décembre 2024.

Au 1^{er} Janvier 2026, l'**encours de dette** cumulé sur l'ensemble des budgets s'élève à **7 327 000 €**. Ces emprunts sont à taux fixe.

Sur la base de la population INSEE 2025⁵ (28 130 habitants), **cet encours de la dette s'établit à 260 € par habitant** contre 433 € par habitant⁶ au niveau national pour les groupements de communes à fiscalité propre.

La structure d'exposition de la dette propre de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre présente un profil très sécurisé puisque les risques sont nuls pour 100% de l'encours total (classé A-1 selon la charte Gissler).



Catégorie	Encours au 01/01/2026	%
1-A	7 327 000 €	100,00%
Total	7 327 000 €	100,00%

Caractéristiques de la dette au 01/01/2026

Encours 7 326 870,22	Nombre d'emprunts * 36
Taux actuariel * 1,11%	Taux moyen de l'exercice 1,08%
<i>* tirages futurs compris</i>	

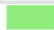





Le coût moyen de la dette communautaire s'établit à **1.11%** pour une durée de vie moyenne résiduelle des encours de **6 ans**.

⁵ Fournie par la fiche individuelle DGF 2025.

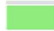


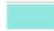
⁶ Source : P192 Annexe 5 du Rapport sur les finances des collectivités locales 2025, Observatoire des finances et de la gestion publique locales.

L'encours de la dette au 1^{er} Janvier est réparti comme suit :

Répartition de l'encours par prêteur

Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
 Société Générale	-	38,79	2 841 938,63 €
 Agence de l'eau	-	29,32	2 148 507,92 €
 La banque postale	-	15,43	1 130 885,95 €
 Crédit Agricole	-	9,32	683 169,90 €
 Caisse d'épargne	-	6,82	500 000,00 €
 Autres	-	0,31	22 367,82 €
TOTAL			7 326 870,22 €

Répartition de l'encours par budget

Budget	%	Montant
 Budget Assainissement (DSP)	42,01	3 077 812,49 €
 Budget Golf de la Cote d'Albatre ★	32,42	2 375 403,52 €
 Budget Principal	24,54	1 797 841,74 €
 Autres	1,03	75 812,47 €
TOTAL		7 326 870,22 €

★ A noter que l'emprunt du Golf de la Côte d'Albatre a été transféré dans le budget principal au 1^{er} janvier 2026

Les budgets Principal (Golf compris) et Assainissement représentent près de 99% de l'encours de la dette de l'établissement public.

Un nouvel emprunt de 500 000 € a été contracté en 2025 à la Caisse d'Epargne de Normandie sur 20 ans au taux fixe de 3.47% sur le budget Assainissement Délégation afin de financer le schéma directeur d'assainissement.

2.5 – Un délai de désendettement très satisfaisant

Le délai de désendettement se détermine en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute à un instant donné. Ce ratio permet de connaître le nombre d'années nécessaire à l'établissement public pour rembourser l'intégralité de son encours, en y consacrant la totalité de son épargne brute.

$$\text{Délai de désendettement}_{2025} = \frac{\text{Encours de la dette}}{\text{Epargne brute globale}} = \frac{7.3 \text{ M€}}{7.4 \text{ M€}} = 0.99 \text{ année}$$

Théoriquement, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre serait en mesure de rembourser la totalité de l'encours de sa dette en moins d'une année.

L'analyse financière présentée ci-dessus met en lumière une situation financière saine :

- une épargne brute préservée qui représente près de 12% des produits courants du budget principal,
- un endettement maîtrisé
- un niveau d'investissement historiquement élevé
- une capacité d'autofinancement préservée pour les futurs investissements programmés.

Ces différents critères financiers constituent la pierre angulaire à partir de laquelle s'articulera la prospective budgétaire proposée à partir de 2026.

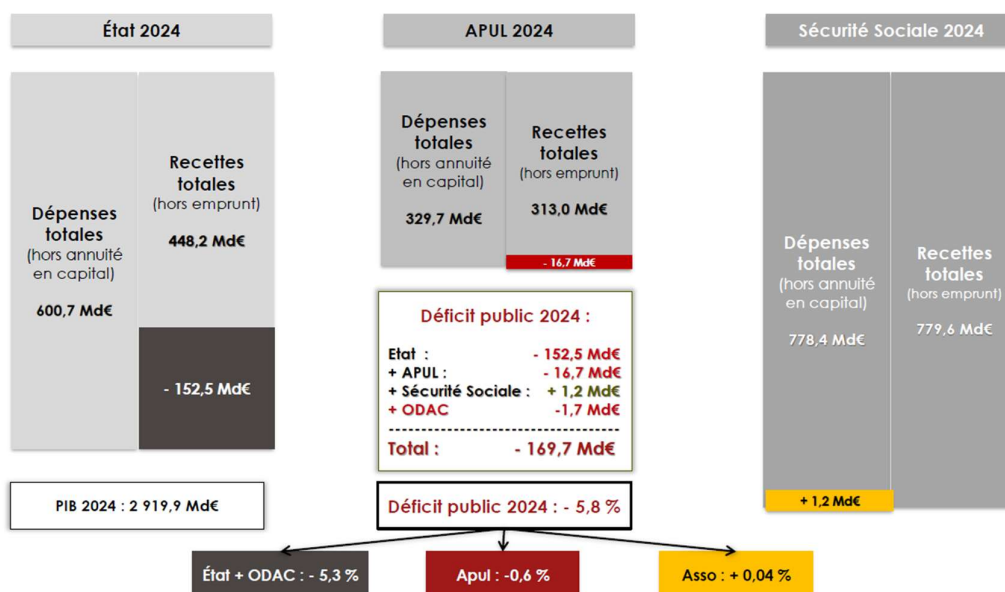
3. LES ELEMENTS DE PROSPECTIVE BUDGETAIRE

Les paramètres de la prospective budgétaire sont par nature évolutifs et actualisés dans le temps en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des réformes impactant les finances publiques locales.

3.1- Le Budget Principal

3.1.1 – La prospective budgétaire 2026-2028 du budget principal

La construction de la prospective budgétaire du budget principal intervient dans un contexte dégradé des finances publiques. En effet, l'accroissement du déficit public, au sens de Maastricht, et de facto, l'envolée de la dette publique contraignent l'Etat à chercher des économies du côté des collectivités locales, qui ne représentent, toutefois, à peine plus de 9% de l'encours de la dette publique nationale.



Aussi, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales risquent de se réduire drastiquement dans les années à venir. Le rapport de la Cour des Comptes sur la situation des finances publiques début 2025 nous invite à anticiper une baisse drastique des concours financiers aux collectivités locales.

La Cour des Comptes demande une réduction en volume des dépenses de fonctionnement des collectivités locales.

La Cour des Comptes demande une réduction des dotations afin d'obliger les collectivités à réduire leurs dépenses

L'objectif prévu en LPFP était ambitieux mais atteignable, une réduction des dépenses d'au moins 0,5 point en volume ayant été réalisée plusieurs fois durant les quinze dernières années. Cette réduction antérieure à la LPFP reposait cependant sur des mesures précisément définies, dont le rapport de la Cour sur la situation et les perspectives des finances publiques publié en juillet 2024 déplorait précisément l'absence dans la LPFP. Ainsi, de 2014 à 2017, les dotations de fonctionnement de l'État avaient été minorées de 11 Md€ pour les conduire à respecter les objectifs de dépense. Alors que le projet de LPFP 2023-2027 initialement proposé par le Gouvernement en septembre 2022 prévoyait un mécanisme contraignant de maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans la lignée des contrats dits « de Cahors », ce mécanisme a été supprimé lors des débats parlementaires.

La prospective financière doit intégrer cette forte probabilité de raréfaction des ressources nationales.

La prospective budgétaire consiste à modéliser la trajectoire financière de la Communauté de Communes pour les 3 ou 4 prochaines années. L'exercice de modélisation repose sur les hypothèses suivantes :

- **Revalorisation des bases locatives cadastrales** : +0.8% en 2026 puis +1% par an les années suivantes
- **Reconduction du dispositif de lissage conjoncturel (DILICO)** plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement en 2026, 2027 et 2028 (reversement de 90% en 2026, 80% en 2027 puis 70% en 2028)
- **Ajustement du FPIC à la hausse** (+100 000 € en 2027 et 100 000 € en 2028)
- **Diminution de la compensation relatives aux locaux industriels** plafonnée à 2% des recettes réelles en 2026, puis 2027 puis 2028
- **Augmentation des charges de personnel** +1,5%/an
- **Ajustement des charges à caractère général** à +0,5%/an
- **Décalage du reversement du FCTVA 2026** en n+1

Le premier tableau issu de cette modélisation présente l'origine de la formation de l'épargne du budget principal :

Tableaux financiers DOB 2026 - Estimation CFUA2025 au 31/01/2026	BP 2025 au 03 avril 2025	AVANT-PROJET BUDGET 2026	ANNEES DE PROSPECTIVE T+1 à T+2	
			2027	2028
			+ Produits fiscaux	28 677 188 €
+ Dotations et subventions (hors subventions d'équilibre)	15 286 619 €	14 945 804 €	13 890 757 €	12 661 107 €
+ Produits d'exploitation et divers (hors subventions d'équilibre)	2 632 743 €	2 738 708 €	2 766 233 €	2 794 034 €
- FNGIR	-1 800 129 €	-1 800 129 €	-1 800 129 €	-1 800 129 €
- FPIC	-1 793 292 €	-1 800 000 €	-1 900 000 €	-2 000 000 €
- Autres reversements de fiscalité (redressement comptes publics)	-2 221 448 €	-1 709 408 €	-1 528 408 €	-1 414 408 €
= Produits courants	40 781 681 €	41 644 053 €	41 007 252 €	40 131 832 €
- Charges de personnel nettes	13 826 153 €	13 550 353 €	13 805 538 €	14 014 182 €
- Charges à caractère général nettes	10 988 160 €	10 524 000 €	10 648 668 €	10 763 239 €
- Autres charges de la gestion courante	5 216 016 €	4 247 000 €	4 268 426 €	4 289 822 €
- DSC	5 893 000 €	5 893 557 €	5 893 557 €	5 893 557 €
- Attribution de compensation	110 000 €	111 100 €	112 211 €	113 333 €
- RAR FONCT.	1 689 639 €	2 267 029 €		
= Charges courantes	37 722 968 €	36 593 039 €	34 728 400 €	35 074 133 €
= Excédent brut courant	3 058 713 €	5 051 014 €	6 278 852 €	5 057 699 €
+ Produits exceptionnels larges (hors cessions)	0 €	0 €	0 €	0 €
- Charges exceptionnelles	52 662 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
- Subventions aux budgets annexes	1 456 169 €	150 000 €	250 000 €	250 000 €
= Epargne de gestion	1 549 882 €	4 900 014 €	6 027 852 €	4 806 699 €
+ Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €
- Charges financières	15 309 €	43 422 €	39 151 €	34 995 €
= Epargne brute	1 534 573 €	4 856 592 €	5 988 701 €	4 771 704 €
- Remboursement d'emprunts (hors réaménagement)	251 370 €	384 984 €	380 934 €	311 127 €
= Epargne nette	1 283 203 €	4 471 608 €	5 607 766 €	4 460 577 €

Le second tableau de la prospective présente la capacité d'investissement du budget principal et ses modes de financement :

Tableau de financement de l'investissement RAR inclus - CAA	BP 2025 au 03 avril 2025	AVANT-PROJET BUDGET 2026	2027	2028
+ Dépenses réelles d'équipement	15 988 738 €	13 871 501 €	12 238 956 €	10 697 371 €
+ Restes à réaliser	2 637 078 €	3 161 816 €		
= Dépenses d'investissement non financières	18 625 816 €	17 033 317 €	12 238 956 €	10 697 371 €
+ Dotations et subventions réelles d'équipement	2 842 705 €	1 267 495 €	3 131 190 €	2 736 794 €
+ Autres recettes réelles d'investissement	352 541 €	0 €	0 €	0 €
+ Restes à réaliser	723 410 €	1 665 304 €		
= Recettes d'investissement non financières	3 918 656 €	2 932 799 €	3 131 190 €	2 736 794 €
+ Cessions d'immobilisations	0 €	2 500 000 €	0 €	0 €
= Besoin total de financement	-14 707 160 €	-11 600 518 €	-9 107 766 €	-7 960 577 €
+ Epargne nette	1 283 203 €	4 471 608 €	5 607 766 €	4 460 577 €
= Besoin résiduel de financement	-13 423 956 €	-7 128 909 €	-3 500 000 €	-3 500 000 €
+ Emprunts hors réaménagement	0 €	0 €	0 €	0 €
= Variation du fonds de roulement	-13 423 956 €	-7 128 909 €	-3 500 000 €	-3 500 000 €

En ce qui concerne le tableau de financement des investissements, la prospective telle que proposée, met en lumière la diminution de la capacité d'investissement dès 2026. Toutefois, l'épargne nette est maintenue à un niveau

élevé quand bien même les ressources de fonctionnement, et en particulier les dotations et compensation de l'Etat, diminuent. Par ailleurs, la Communauté de Communes supporte en 2026 l'effet cumulé de la ponction du DILICO. Ainsi, pour conserver une épargne nette autorisant un haut niveau d'investissement, un effort important a été réalisé sur les charges de fonctionnement. La lettre de cadrage budgétaire envoyée aux services communautaires en octobre, prévoyait une diminution de 7% des charges courantes et une réduction de 7 Equivalents Temps Plein (ci-après dénommé ETP). A la fin de la préparation budgétaire, l'esquisse budgétaire fait ressortir une diminution de plus de 8% des charges courantes et une réduction de 8 ETP. **Ces efforts consentis par l'ensemble des services communautaires ont permis de retrouver une épargne nette importante, indispensable pour maintenir une dotation de solidarité communautaire et un haut niveau d'investissement.**

Le programme d'investissement 2026-2028 est financé par des ressources propres comme l'épargne nette, des dispositifs de subventionnement des organismes partenaires (Etat, Département, Région, CAF, ADEME...), complété par un prélèvement sur le fonds de roulement.

Le troisième tableau de la prospective permet de suivre l'évolution du fonds de roulement après financement des investissements programmés :

Tableau du fonds de roulement	BP 2025 au 03 avril 2025	AVANT-PROJET 2026	2027	2028
+ Fonds de roulement reporté	26 502 523 €	22 441 031 €	15 312 122 €	11 812 122 €
+ Variation du fonds de roulement	-13 423 956 €	-7 128 909 €	-3 500 000 €	-3 500 000 €
- Travaux non affectés	13 078 567 €			
= Fonds de roulement de clôture	0 €	15 312 122 €	11 812 122 €	8 312 122 €

La stratégie financière présentée ci-dessus met en lumière les principaux éléments suivants :

- maintien des taux d'imposition actuels
- rétablissement d'une épargne malgré les diminutions drastiques des dotations,
- stabilisation du fonds de roulement à 8 M€ minimum en fin de prospective,
- maintien d'une capacité de désendettement inférieure à la durée de la dette,
- maintien de la dotation de solidarité communautaire

Tous ces éléments de prospective devront évoluer au gré des incertitudes des futures Loi de finances, et en particulier en fonction du traitement spécifique que l'Etat réservera aux concours financiers aux collectivités locales.

Conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, le Plan Pluriannuel d'Investissement (ci-après dénommé PPI), reste le fil conducteur des investissements des prochaines années.

Ce dernier est un outil d'aide à la décision ayant vocation à donner une vision quasi exhaustive des opérations à réaliser à court et moyen terme. Le fruit de ce travail a permis de classer les investissements en 3 catégories :

- les dépenses de gros entretien et de renouvellement,
- les projets en cours de réalisation,
- les projets à venir

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des dépenses d'équipement programmés à l'horizon 2028 dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire et dans un profond respect des équilibres budgétaires.

PPI - ELEMENTS DE SYNTHESE 2026

INTITULES	COUT TOTAL	MANDATE 2024 (hors RAR)	MANDATE 2025 (RAR compris)	BP 2026 PROPOSE	BP 2027	BP 2028	AU DELA 2028
Acquisition matériel déchets ménagers	1 005 000 €	149 316 €	59 604 €	556 000 €	240 080 €	0 €	0 €
Aménagements et travaux gestion du pluvial urbain	3 702 827 €	352 827 €	534 282 €	1 345 481 €	550 000 €	550 000 €	370 237 €
Amélioration - désimperméabilisation des infrastructures d'eaux pluviales	129 603 €	88 586 €	41 016 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Etudes et travaux sur les ouvrages d'art	972 111 €	105 806 €	186 304 €	380 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €
Détection des réseaux	489 796 €	99 471 €	130 582 €	109 743 €	100 000 €	50 000 €	0 €
Travaux sur les voiries communautaires	8 119 239 €	1 522 169 €	1 547 859 €	1 614 210 €	1 145 000 €	1 145 000 €	1 145 000 €
Aménagement de sécurité sur routes départementales	4 270 108 €	242 964 €	2 113 244 €	413 900 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Programme annuel Electrification - Eclairage Public - SDE76	3 506 023 €	693 580 €	570 448 €	974 000 €	650 000 €	617 994 €	0 €
Travaux sur les chemins de randonnées	172 522 €	11 625 €	30 897 €	30 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €
Dispositif Aides Plantation Haies et lutte contre les frelons asiatiques	46 155 €	1 969 €	4 187 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Dispositif Aides récupérateurs eaux de pluie	18 396 €	1 005 €	391 €	2 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Aménagement des Basses Eaux	98 893 €	1 146 €	37 747 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Aides investissement aux entreprises	1 938 285 €	480 902 €	557 382 €	250 000 €	250 000 €	200 000 €	200 000 €
Dispositif Aides Vélos	130 655 €	35 655 €	29 743 €	30 000 €	20 000 €	15 257 €	0 €
Gros entretien des bâtiments communautaires	2 330 053 €	350 597 €	363 404 €	506 052 €	370 000 €	370 000 €	370 000 €
Participation Centre Hospitalier de Saint Valery en Caux	300 000 €	0 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Participations aux investissements portuaires portés par le SMPSPM	670 000 €	0 €	0 €	270 000 €	200 000 €	200 000 €	0 €
Participation aux investissements portés le SML76 (nouvelle convention)	231 996 €	0 €	61 996 €	50 000 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €
Subvention d'équipement renouvellement des réseaux d'assainissement	1 500 000 €	0 €	0 €	0 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Subvention réhabilitation des ANC	499 999 €	41 096 €	103 339 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	155 564 €
Subvention réhabilitation ANC Guetteville les Grés	765 510 €	0 €	0 €	45 300 €	58 500 €	58 500 €	603 210 €
Renouvellement matériel et équipements services communautaires	2 832 342 €	515 965 €	494 209 €	636 214 €	446 991 €	453 963 €	285 000 €
Implantation mobilier vélo sur sites communautaires	85 736 €	0 €	25 736 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Ergonomie au travail	42 500 €	0 €	0 €	9 500 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €
Participation au financement aménagement - réhabilitation - construction Centres de Secours du territoire	1 000 000 €	0 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	0 €
Fonds de concours	6 338 659 €	1 127 340 €	991 800 €	1 002 000 €	800 000 €	500 000 €	1 917 520 €
Divers	5 660 €	660 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOUS - TOTAL ENTRETIEN / RENOUELEMENT	41 202 068 €	5 822 681 €	8 439 170 €	8 614 400 €	6 416 571 €	5 746 714 €	6 162 532 €
Participation SDE76 aux bornes de recharge électrique	73 000 €	0 €	0 €	73 000 €	0 €	0 €	0 €
Aménagements Petites Villes de Demain	1 425 881 €	0 €	43 881 €	150 000 €	578 000 €	554 000 €	100 000 €
Aménagements Centres-bourgs (autres dispositifs)	1 202 882 €	0 €	175 882 €	127 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Construction d'une luge sur rail	3 100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	150 000 €	2 950 000 €
Extension de la piscine de la Vallée*	2 072 164 €	0 €	0 €	16 750 €	20 000 €	20 000 €	2 015 414 €
Rénovation énergétique et mise aux normes de la piscine de la Vallée*	1 353 146 €	0 €	0 €	16 750 €	1 000 000 €	336 396 €	0 €
Nouvel espace culturel communautaire NECC	5 230 000 €	0 €	33 950 €	183 621 €	2 200 000 €	2 812 429 €	0 €
Pôle mutualisé Ourville en Caux : ALSH, périscolaire, jeunesse et école	2 300 000 €	0 €	0 €	156 350 €	1 000 000 €	1 143 650 €	0 €
Rénovation énergétique des Chalets La Clusaz : toiture, menuiseries, chauffage...	50 000 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €	0 €	0 €
Requalification énergétique de l'hôtel communautaire	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100 000 €	900 000 €
Aménagement du site de l'aérodrome	204 912 €	0 €	54 912 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €
Travaux sur déchetteries	349 000 €	0 €	0 €	249 000 €	100 000 €	0 €	0 €
Extension Zi de Sasseville	997 391 €	0 €	0 €	997 391 €	0 €	0 €	0 €
Projet d'acquisition Vibratechnique	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	300 000 €
Travaux d'aménagement Centre nautique de St Aubin	100 000 €	0 €	4 072 €	0 €	50 000 €	45 928 €	0 €
SOUS-TOTAL PROJETS	19 758 376 €	0 €	312 697 €	2 019 862 €	5 348 000 €	5 512 403 €	6 565 414 €
Achat car avec GPS, WC, climatisation	550 680 €	214 800 €	335 880 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Aménagement nouveau local déchets	93 293 €	0 €	92 293 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €
Mise en place de la collecte en porte à porte : équipements et aménagements	900 000 €	0 €	733 632 €	100 000 €	66 368 €	0 €	0 €
Aménagements sur la base de loisirs du Lac de Caniel	1 801 188 €	6 600 €	433 472 €	834 252 €	426 964 €	50 000 €	49 900 €
Agrandissement 10 places crèches Merlin	1 248 245 €	394 745 €	834 791 €	15 729 €	2 979 €	0 €	0 €
Aménagement du parcours de Mémoire Juin 40	213 856 €	21 732 €	152 359 €	30 000 €	9 765 €	0 €	0 €
Aménagement sur le site Mémoire d'Albâtre	45 317 €	18 878 €	26 439 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Aménagements itinéraires cyclables	2 775 360 €	55 823 €	375 325 €	857 000 €	300 000 €	300 000 €	887 212 €
Elaboration du PLUI	933 510 €	199 021 €	166 982 €	381 390 €	125 000 €	61 117 €	0 €
Participation Département carrefour NZDE	200 000 €	0 €	0 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €
Programme LED CCA	1 405 000 €	530 966 €	134 776 €	138 000 €	213 808 €	200 000 €	187 450 €
Réaménagement de l'appartement et du studio La Clusaz	365 312 €	13 015 €	352 297 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Subventions Logements Sociaux	91 888 €	43 925 €	47 963 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux de la recyclerie	59 496 €	57 352 €	459 €	1 685 €	0 €	0 €	0 €
Travaux sur le quai de la Batellerie (Quai et voirie)	3 582 045 €	320 081 €	2 753 675 €	496 000 €	12 289 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL TRAVAUX EN COURS	14 265 190 €	1 876 939 €	6 440 342 €	3 055 057 €	1 157 174 €	611 117 €	1 124 562 €
DIVERS	2 486 647 €	955 875 €	1 227 354 €	303 418 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	77 712 281 €	8 655 495 €	16 419 563 €	13 992 737 €	12 921 745 €	11 870 234 €	13 852 508 €

* géré HT

3.1.2 – Les orientations budgétaires 2026

Le Président a fixé les objectifs et le contexte financier dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire 2026 à travers la lettre de cadrage du 17 octobre 2025.

Au regard de la Loi de Finances 2026 votée le 2 février dernier, ces objectifs ont été précisés.

Ainsi, les objectifs politiques et stratégiques proposés dans le cadre de la présente construction budgétaire s'établissent comme suit :

- **Maintien les taux d'imposition** constants,
- **Mise à jour et suivi du Plan Pluriannuel d'Investissement** prenant en compte les actions opérationnelles du projet de territoire, compatibles avec les enjeux financiers posés par le Loi de finances
- **Recherche systématiquement des financements externes** pour toute dépense fonctionnelle nouvelle et tout projet d'investissement,
- **Suivi et maîtrise de la trajectoire financière** retracée dans la prospective budgétaire,
- **Diminution des charges** à caractère général et des autres charges de gestion courante,
- **Reduction des charges de personnel**
- **Maintien de la dotation de solidarité communautaire**

3.1.2.1– L'évolution des principales recettes de fonctionnement

La fiscalité locale

La politique fiscale de la CCCA reste marquée par la volonté **de maintenir constants les taux de la fiscalité directe locale**. Les produits des impôts locaux progresseront en 2026 sous l'effet de l'évolution des bases d'imposition. Le coefficient de revalorisation des bases s'établit à **0.8%**.

La fiscalité directe locale est composée essentiellement des impôts suivants :

- Le foncier bâti et le foncier non bâti
 - La cotisation foncière des entreprises (CFE)
- } Impôts assis sur une valeur locative cadastrale qui évolue selon un coefficient forfaitaire calculé.
- Les impôts forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)
 - **La TVA transférée par l'Etat, en compensation de la suppression de la CVAE**
 - **La TVA transférée par l'Etat, en compensation de la taxe d'habitation supprimée sur les résidences principales.**

A ces impôts perçus doivent être retranchés les différents prélèvements subis par la Communauté de Communes :

- ⇒ le Fonds National de garantie individuelle des Ressources (FNGIR)
- ⇒ le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)
- ⇒ le prélèvement au titre du Redressement des Comptes Publics
- ⇒ le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales appelé le « DILICO » instauré par l'article 186 de la Loi de finances pour 2025

Les impôts assis sur la valeur locative cadastrale évoluent selon le rythme de revalorisation des bases d'imposition fixé par une formule d'indexation⁷.

	2025	2026	% Evol.
<i>Source</i>	<i>Etat 1259</i>	<i>Prévision</i>	
TAXE HABITATION (résidences secondaires)	1 282 783 €	1 293 045 €	0,8%
TVA/TH	3 476 692 €	3 455 832 €	-0,6%
FONCIER BÂTI	10 718 236 €	10 803 982 €	0,8%
FONCIER NON BÂTI	654 499 €	659 735 €	0,8%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	5 890 569 €	5 937 694 €	0,8%
IFER	499 226 €	509 211 €	2,0%
TVA/CVAE	2 723 559 €	2 707 218 €	-0,6%
FNGIR	-1 800 129 €	-1 800 129 €	0,0%
FPIC	-1 709 429 €	-1 800 000 €	5,3%
PRELEVEMENT COMPTE PUBLICS	-1 209 408 €	-1 209 000 €	0,0%
DILICO (net)	-683 838 €	-500 000 €	-26,9%
TOTAL FISCALITE DIRECTE	19 842 760 €	20 057 587 €	1,1%

⁷ La revalorisation des bases fiscales 2026 est égale au taux de variation, entre novembre 2024 et novembre 2025, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit 0,8%.

Comme évoqué ci-dessus, la présente construction budgétaire conduit à proposer **la reconduction des taux d'imposition 2026** selon la répartition suivante :

TAUX FISCALITE DIRECTE LOCALE	Taux 2025	Taux 2026 proposés
TAXE HABITATION	13,15%	13,15%
FONCIER BÂTI	17,15%	17,15%
FONCIER NON BÂTI	18,96%	18,96%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	10,90%	10,90%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES DE ZONE	19,09%	19,09%
FISCALITE PROFESSIONNELLE EOLIENNE	18,49%	18,49%

Les principales recettes proviennent essentiellement de la fiscalité directe locale qui repose à la fois sur les ménages et les entreprises.

Le financement des déchets ménagers

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le financement des déchets ménagers est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire communautaire.

La mise en place d'une collecte « en porte à porte » des déchets recyclables au 2 février 2026 ne se traduira pas par une modification de la structure de financement des déchets ménagers entre l'usager et le budget principal.

Ce dispositif devrait permettre une diminution du volume des ordures ménagères collectées au profit d'un tri sélectif optimisé. Ainsi, le volume d'ordures ménagères traité par le SMITVAD devrait diminuer alors que les participations des éco-organismes sont susceptibles d'augmenter. Des incertitudes existent encore à ce jour, car il s'agit d'un nouveau dispositif. Toutefois, malgré l'évolution à la hausse du coût de traitement des ordures ménagères, il est proposé de ne pas augmenter les taux de TEOM. Ainsi, la structure de financement des dépenses nettes⁸ des déchets ménagers sera la suivante :

- 63% financés par l'usager
- 37% financés par la fiscalité locale

⁸ Il s'agit des dépenses réelles de fonctionnement du service des déchets déduction faite des participations des éco-organismes et de la redevance spéciale.

Les dotations et compensations de l'Etat

La communauté de communes perçoit uniquement la dotation de compensation des groupements car la dotation d'intercommunalité est totalement prélevée pour assurer le redressement des comptes publics depuis 2016.

<i>Source</i>	2025	2026	% Evol.
	<i>Notification</i>	<i>Prévision</i>	
DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPEMENTS	1 032 853 €	1 012 404 €	-2,0%
TOTAL FISCALITE DIRECTE	1 032 853 €	1 012 404 €	-2,0%

Chaque année, cette dotation subit une diminution régulière car elle constitue une variable d'ajustement des concours financiers que l'Etat verse aux collectivités locales. Il est prévu, au titre de 2026, une baisse prévisionnelle de 2%.

En sus de la dotation de compensation, composante de la DGF, l'Etat verse à la CCCA **des allocations compensatrices**. Ces dernières viennent compenser des pertes de produit fiscal consécutives à des évolutions législatives exonérant un certain nombre de contribuables.

Par ailleurs, la baisse des impôts de production s'est traduite par la création, dans le budget de l'Etat, **d'un prélèvement sur recettes en compensation des pertes de taxe foncière sur la propriété bâtie et de cotisation foncière des entreprises**. La Communauté de Communes a perçu à ce titre 11,9 M€ de compensations en 2025. La Loi de finances 2026, à ce jour, prévoit une réduction de 19% de la compensation aux collectivités territoriales de l'abattement de 50% sur la base des locaux industriels assujettis à la taxe foncière. Pour l'année 2026, cette réduction serait toutefois plafonnée à 2% des recettes réelles de fonctionnement. Les dispositions ne sont applicables que pour 2026. De grandes incertitudes existent quant à l'évolution de cette compensation au regard de la situation particulièrement précaire des finances publiques de l'Etat.

<i>Source</i>	2025	2026	% Evol.
	<i>Notification</i>	<i>Prévision</i>	
Compensations d'exonérations de CET	5 712 922 €	11 187 110 €	-5,8%
Compensations d'exonérations de taxe d'habitation et foncière	6 157 188 €		
TOTAL	11 870 110 €	11 187 110 €	-5,8%

Les autres recettes

S'agissant des tarifs des services publics à caractère administratif, les tarifs ont été délibérés en 2025 pour une application en 2026. Il s'agit des tarifs relatifs aux activités suivantes :

- les **séjours à La Clusaz**
- les **prestations culturelles**, notamment celles du conservatoire
- les **prestations à caractère social**

Les tarifs du Centre Intercommunal de Santé correspondent aux dispositions réglementaires.

3.1.2.2– L'évolution des principales dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de personnel sont détaillées en partie 4 de ce rapport.

Les charges à caractère général : le respect de la lettre de cadrage par les services, a permis de réduire les charges à caractère général sans modifier la qualité des services publics proposés à la population.

A ce constat, vient s'ajouter :

- la clôture du budget annexe du Golf de la côte d'Albâtre qui impacte les charges à caractère général du budget principal à hauteur de 434 000 €. Ces charges évolueront à la baisse dès la vente effective du complexe golfique.
- La contrepartie financière brute estimée à 1 140 000 € pour 2026 du nouveau mode de gestion de la piscine en régie. La prestation de service (marché public) s'impute dorénavant en charge à caractère général pour l'année 2026.

Les charges de gestion courante évoluent à la baisse.

Les dépenses de transfert vers les communes

Instituée par délibération en novembre 2020, **la dotation de solidarité communautaire** a été mise en place pour accompagner les communes dans le financement de leur budget, en fonction, essentiellement, de leur richesse relative.

Quand bien même le contexte national des finances publiques se dégraderait, le Président de la Communauté de Communes, dans le cadre de la lettre de cadrage

budgétaire 2026 envoyée aux différentes directions, a demandé la diminution des dépenses de fonctionnement. La réduction des dépenses de fonctionnement permet de maintenir la dotation de solidarité communautaire au même niveau que les années précédentes. Il est envisagé de répartir cette dotation de solidarité 2026 en reprenant les montants attribués en 2025 pour éviter que l'application des critères impacte à la baisse certaines communes.

Les principales participations dans le cadre des concessions

La concession de la piscine communautaire et la Délégation de Service Public sur le Golf de la Côte d'Albâtre ont pris fin en 2025.

S'agissant des délégations de l'Eau et de l'Assainissement, aucune compensation n'est versée aux délégataires en raison de l'absence de contrainte institutionnelle imposée par l'établissement public.

3.2 – La prospective budgétaire 2025-2028 des budgets eau et assainissement

L'exercice de la compétence eau et assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes est concédé depuis le 1^{er} janvier 2024 à la Société Eaux d'Albâtre.

La spécificité des services communautaires de distribution d'eau potable et d'assainissement consiste à distribuer une eau potable de qualité et à traiter les effluents dans le respect des contraintes environnementales en respectant le principe de l'équilibre financier.

En effet, les services publics d'eau potable et les services publics d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu. Autrement dit, les recettes générées par l'activité doivent en couvrir les dépenses, aucune subvention du budget principal de la communauté de communes ne doit venir abonder le service.

Le budget délégation eau

La prospective budgétaire consiste à modéliser la trajectoire financière du budget eau pour les 3 prochaines années, compatible avec les grands équilibres

financiers. L'exercice de modélisation repose sur les principales hypothèses suivantes :

- **Pas d'évolution des tarifs sur la période étudiée,**
- Pas emprunt
- Evolution des charges de fonctionnement de 0% et + 3% pour les charges de personnel
- Taux moyen de financement des investissements de 10%
- Evolution des "quantités/consommations" 0,8%

Mise à jour au 05/02/2026	CFUA 2025	ANNEES DE PROSPECTIVE		
		2026	2027	2028
Produits fonctionnement courant	1 502 997	1 515 021	1 527 141	1 539 358
- Charges fonctionnement courant	421 232	497 444	504 627	512 026
= Excédent brut courant (EBC)	1 081 765	1 017 577	1 022 514	1 027 332
+ Produits exceptionnels larges	4 000	93 000	86 000	86 000
- Charges exceptionnelles larges	2 708	0	0	0
= Epargne de gestion	1 083 057	1 110 577	1 108 514	1 113 332
- Intérêts de la Dette	373	286	195	100
= Epargne brute	1 082 684	1 110 291	1 108 319	1 113 232
- Capital de la Dette	1 759	1 845	1 936	2 031
= Epargne nette	1 080 925	1 108 446	1 106 383	1 111 201
Financement investissement				
TOTAL Dépenses d'investissement	1 109 781	2 500 000	2 500 000	2 500 000
+ Variation du Fonds de Roulement	28 099	-1 141 554	-1 143 617	-1 138 799
- Epargne nette	1 080 925	1 108 446	1 106 383	1 111 201
- Recettes Investissement hors emprunt	56 955	250 000	250 000	250 000
Emprunt d'équilibre	0	0	0	0
Encours de la dette au 31/12	5 812	3 967	2 032	1
Capacité de désendettement	0,0	0,0	0,0	0,0
Durée de vie de la dette	2,0	1,5	1,0	0,0
Fonds de Roulement de Clôture	7 892 680	6 751 126	5 607 509	4 468 710

La prospective met en lumière une capacité d'investissement stable à hauteur de 2.5 M€ par an sur la période 2026-2028, grâce à une épargne nette satisfaisante. Cette capacité d'investissement permettra de mettre en œuvre les travaux préconisés par le schéma directeur en eau potable.

Le budget assainissement délégation

La prospective budgétaire consiste à modéliser la trajectoire financière du budget assainissement pour les prochaines années, compatible avec les grands équilibres financiers. L'exercice de modélisation repose sur les hypothèses suivantes :

- **Evolution des tarifs de 3% par an à compter de 2027,**
- Participation du BP à hauteur de 500 000 € en 2027, 2028 et 2029
- Evolution des charges de fonctionnement de 0% et + 3% pour les charges de personnel
- Taux moyen de financement des investissements de 30%
- Amortissement programme Manneville/Cailleville à compter de 2026
- Amortissement programme Extension réseau Blosseville à compter de 2027
- Amortissement programme du schéma directeur à compter de 2027
- Intégration des nouveaux abonnés

Mise à jour au 05/02/2026	CFUA 2025	ANNEES DE PROSPECTIVE						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Produits fonctionnement courant	1 258 902	1 666 600	1 599 800	1 415 273	1 455 743	1 497 215	1 540 026	1 584 112
- Charges fonctionnement courant	198 052	340 649	345 419	350 945	356 209	361 909	367 699	373 582
= Excédent brut courant (EBC)	1 060 850	1 325 951	1 254 381	1 064 328	1 099 534	1 135 306	1 172 327	1 210 530
+ Produits exceptionnels larges	189	0	0	0	0	0	0	0
- Charges exceptionnelles larges	683	0	0	0	0	0	0	0
= Epargne de gestion	1 060 356	1 325 951	1 254 381	1 064 328	1 099 534	1 135 306	1 172 327	1 210 530
- Intérêts de la Dette	21 011	31 264	30 449	27 572	24 660	21 750	18 751	15 620
= Epargne brute	1 039 345	1 294 687	1 223 933	1 036 756	1 074 873	1 113 556	1 153 576	1 194 909
- Capital de la Dette	469 323	347 489	323 107	321 220	320 645	321 380	254 145	256 340
= Epargne nette	570 022	947 198	900 826	715 536	754 228	792 176	899 431	938 569
Financement investissement								
TOTAL Dépenses d'investissement	1 854 985	3 359 200	2 346 300	2 412 804	1 477 473	1 386 776	3 644 100	3 719 254
Assainissement sur domaine privé Blosseville		1 122 200	0	0				
Travaux du schéma Directeur		0	1 146 300	1 212 804	1 327 473	1 386 776	1 144 100	1 219 254
Transfert STEP Sotteville déplacement PR plage Veules Phase 1		75 000	1 200 000	1 200 000	150 000	0	0	0
Transfert STEP Sotteville déplacement PR plage Veules Phase 2							2 500 000	2 500 000
Autres		2 162 000	0	0	0	0	0	0
+ Variation du Fonds de Roulement	725 213	- 581 202	301 101	65 933	228 624	-247 906	-458 644	-475 872
- Epargne nette	570 022	947 198	900 826	715 536	754 228	792 176	899 431	938 569
- Recettes Investissement hors emprunt et subvention d'équilibre	1 510 176	1 830 800	1 246 575	1 263 201	451 868	346 694	2 286 025	2 304 814
Subvention d'Equilibre du Budget Principal	0	0	500 000	500 000	500 000	0	0	0
Emprunt	500 000	0	0	0	0	0	0	0
Encours de la dette au 31/12	3 077 787	2 730 298	2 407 192	2 085 972	1 765 327	1 443 947	1 189 802	933 462
Capacité de désendettement	3,0	2,1	2,0	2,0	1,6	1,3	1,0	0,8
Durée de vie de la dette	5,6	5,2	4,9	4,5	4,2	3,9	3,6	3,5
Fonds de Roulement de Clôture	4 062 425	3 481 223	3 782 324	3 848 257	4 076 881	3 828 975	3 370 331	2 894 459

La prospective met en lumière une capacité d'investissement modérée sur la période 2026-2032 au regard des préconisations du schéma directeur en assainissement, dont le coût total s'élève à 12 M€ net HT⁹.

⁹ Net des subventions de l'Agence de l'eau et du Département

On constate, par ailleurs, la forte diminution du Fonds de Roulement. Afin d'éviter des augmentations excessives de tarifs, la prospective met en lumière la nécessité d'actionner l'article L. 2224-2 alinéa 2 du CGCT : « *Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs* ». En effet, la Communauté de Communes dispose de 300 km de canalisation pour uniquement 11 860 abonnés. La surface financière des investissements à réaliser dépasse très largement la capacité de financement des usagers, contrairement à ce qui pourrait être imaginé dans un pôle métropolitain caractérisé par une forte densité de la population.

Le plan pluriannuel d'investissement du budget principal intègre donc dès 2027 la possibilité d'abonder le budget Assainissement, à raison de 500 000 €/an en 2027, 2028 et 2029. **Toutefois, la fragilité financière de ce budget nécessite une évolution a minima des tarifs de 3%/an à compter de 2027.**

3.3 Tableau de suivi des AE/CP

Les tableaux ci-dessous reprennent l'ensemble des AE-CP ouvertes et à mettre à jour à l'occasion de la séance du conseil communautaire consacrée au budget primitif 2026. Les montants sont donnés, à titre indicatif, dans la mesure où le CFU 2025 n'est pas encore définitivement arrêté et validé et que le budget primitif 2026 est en cours d'élaboration.

AUTORISATION ENGAGEMENTS - BUDGET PRINCIPAL - CREDIT DE PAIEMENT 2026

MODE Modification /Clôture	Libellé de l'AECP	MONTANT AECP AU 01/01/2026	REVISION AU BP 2026	MONTANT APRES REVISION	MONTANT CUMULE LIQUIDE AU 1er JANVIER 2026	CP 2026 PREVISIONNEL	CP 2027 PREVISIONNEL	CP EXERCICES SUIVANTS
Modification	AMO RENOUELEMENT DSP PISCINES VALLEE	110 000,00 €	23 413,67 €	133 413,67 €	93 861,67 €	39 552,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	LOGICIEL RH EKSAE (Maintenance contrat Sérénité)	78 000,00 €	20 604,00 €	98 604,00 €	18 720,00 €	19 884,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €

AUTORISATION ENGAGEMENTS - BUDGET DELEGATION EAU - CREDIT DE PAIEMENT 2026

MODE Modification /Clôture	Libellé de l'AECP	MONTANT AECP AU 01/01/2026	REVISION AU BP 2026	MONTANT APRES REVISION	MONTANT CUMULE LIQUIDE AU 1er JANVIER 2026	CP 2026 PREVISIONNEL	CP 2027 PREVISIONNEL	CP EXERCICES SUIVANTS
Modification	SUIVIS RENFORCES DES CAPTAGES*	400 000,00 €	24 902,24 €	424 902,24 €	96 902,24 €	128 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

*AECP gérées HT

3.3 - Une politique d'investissement au service d'un territoire d'énergies, attractif, durable et solidaire

Les crédits **d'investissement nouveaux 2026** sont estimés à **20.6 M€** répartis entre le budget principal à hauteur de 13,9 M€ et les budgets annexes pour 6.7 M€, gérés à la fois en gestion pluriannuelle (*Autorisations de programme/Crédits de paiement*) et annuelle.

Les principaux investissements 2026 par budget sont listés ci-dessous :

Budget Principal :

BUDGET PRINCIPAL

2 028 110 €	Programme de voirie communale et aménagement de sécurité
1 345 481 €	Gestion des eaux pluviales urbaines, lutte contre les inondations
1 221 743 €	Electrification – Eclairage public – programme LED et détection de réseau
1 002 000 €	Attribution de Fonds de concours aux communes
997 391 €	Acquisition terrain ZI SASSEVILLE
857 000 €	Extension réseau cyclable
710 501 €	Aménagement Lac de Caniel 2è phase
496 000 €	Quai de la Batellerie
480 316 €	Travaux sur infrastructures bâties
416 000 €	Achats de camions de collecte
381 390 €	Elaboration du PLUi
380 000 €	Ouvrages d'art
372 564 €	Acquisition de matériel informatique, téléphonique et logiciels
277 000 €	Aménagement Petites Villes de Demain et Centres Bourgs (autres Dispositifs)
270 000 €	Travaux Syndicat Mixte des Ports de Seine-Maritime
250 000 €	Aide à l'investissement de proximité
250 000 €	Participation au financement des centres de secours
229 000 €	Accès déchetteries
200 000 €	Solde participation carrefour NZDE
183 621 €	Nouvel Espace Culturel Communautaire
156 350 €	Construction pôle mutualisé à Ourville en Caux
140 000 €	Bacs roulants et équipement de tri

Budget annexe Zones Industrielles

120 000 €	Signalisation ZI
261 500 €	Travaux divers ZI
53 500 €	MOE diagnostic énergétique chauffage ventilation hôtel d'entreprises Zi Sasseville

Budget annexe Délégation Eau

1 000 000 €	Travaux renouvellement réseaux AEP 2025-2029
401 000 €	Renforcement AEP Veules les Roses Secteur cinéma
336 000 €	Schéma directeur alimentation en eau potable
170 000 €	Réhabilitation réservoir Vinfrainville
89 000 €	Etudes bac volet hydrogéologique
83 000 €	Travaux extension réseaux eau potable 2025 2032
50 000 €	Création UTEP CANY
50 000 €	Etudes bac volet agricole
45 000 €	Etude de faisabilité UTEP CCCA
43 000 €	Création réservoir enterré UDI Ouainville
41 000 €	Renouvellement canalisation la Chapelle Dun
37 000 €	Recherche en eau CCCA Terroir de Caux
25 000 €	Renouvellement réseaux eau potable 2021-2025

Budget annexe Assainissement Délégation

1 042 200 €	Branchement privés Blosseville sur Mer
800 000 €	Renouvellement réseaux assainissement 2021-2025
346 343 €	Remplacement réseau Quai batellerie Saint Valery en Caux
250 000 €	Traitement tertiaire STEP Cany-Barville
200 000 €	Renouvellement réseau EU réhabilitation intérieure
129 000 €	Schéma directeur assainissement
82 576 €	Extension zone collecte Blosseville
75 750 €	Réhabilitation création postes de relèvement
75 000 €	Transfert STEP Sotteville déplacement PR plage phase 1
68 255 €	Travaux sur postes et branchements
48 000 €	Prétraitement STEP de veules
42 805 €	Transfert des effluents du secteur de Paluel
40 500 €	Extension réseaux
40 000 €	Réhabilitation STEP Angiens Canouville Hautot Crasville
34 000 €	Nouvelle tranche Manneville Cailleville Gueutteville
30 000 €	Réhabilitation des sites de traitement
25 000 €	Réhabilitation aéroéjecteur le Bourg Dun
25 000 €	Petites Villes de Demain

Budget annexe Assainissement non collectif

45 000 €	Réhabilitation ANC
----------	--------------------

Budget annexe Centre Intercommunal de Santé

11 232 € Travaux, matériel informatique et médical, mobilier

Budget annexe Lac de Caniel

164 026 € Remise en état et mise en conformité des espaces extérieurs

175 000 € Plaine de jeux intérieure

Les tableaux ci-dessous reprennent l'ensemble des AP-CP ouvertes ou à ouvrir à l'occasion de la séance du conseil communautaire consacrée au budget primitif 2026. Les montants sont donnés, à titre indicatif, dans la mesure où le CFU 2025 n'est pas encore définitivement arrêté et validé et que le budget primitif 2026 est en cours d'élaboration.

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - BUDGET ASSAINISSEMENT - CREDITS DE PAIEMENT 2026

MODE Modification /Clôture	Libellé de l'APCP	Montant total APCP au 01/01/2026	REVISION AU BP 2026	Montant APCP APRES REVISION	MONTANT CUMULE LIQUIDE AU 01/01/2026	CP 2026 PROPOSES	CP 2027 PREVISIONNEL	CP 2028 PREVISIONNEL	CP EXERCICES SUIVANTS
Modification	MISE EN PLACE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MANNEVILLE GUEUTTEVILLE CAILLEVILLE ET TRANSFERT VERS STEP DE SAINT VALERY*	5 184 614,98 €	0,00 €	5 184 614,98 €	5 109 460,53 €	34 000,00 €	41 154,45 €	0,00 €	0,00 €
Modification	TRANSFERT DES EFFLUENTS DU SECTEUR DE PALUEL VERS VEULETTES*	2 094 000,00 €	0,00 €	2 094 000,00 €	1 594 938,34 €	42 805,19 €	456 256,47 €	0,00 €	0,00 €
Modification	EXTENSION ZONE DE COLLECTE BLOSSEVILLE*	4 000 000,00 €	0,00 €	4 000 000,00 €	3 338 717,65 €	82 575,92 €	578 706,43 €	0,00 €	0,00 €
Modification	SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT*	3 000 000,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	1 418 623,36 €	129 000,00 €	340 955,81 €	1 111 420,83 €	0,00 €
Modification	RENOUVELLEMENT RESEAUX 2021-2025 (ouverture de tranchées)*	950 000,00 €	400 000,00 €	1 350 000,00 €	480 550,24 €	800 000,00 €	69 449,76 €	0,00 €	0,00 €
Modification	REHABILITATION RESEAUX (sans ouverture de tranchées)*	320 000,00 €	0,00 €	320 000,00 €	6 836,18 €	0,00 €	160 000,00 €	153 163,82 €	0,00 €
Modification	REMPLACEMENT RESEAU QUAI BATELLERIE SAINT VALERY EN CAUX*	700 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €	262 232,15 €	346 343,23 €	91 424,62 €	0,00 €	0,00 €
Modification	EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT AVENUE DES BELGES A SAINT VALERY EN CAUX*	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
Modification	REPRISE DES BACHES DES STEPS*	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	894,00 €	0,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	199 106,00 €
Modification	PRETRAITEMENT STEP VEULES*	636 150,00 €	0,00 €	636 150,00 €	537 456,00 €	48 000,00 €	50 694,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	REHA CREATION POSTES RELEVEMENT*	315 000,00 €	0,00 €	315 000,00 €	137 213,51 €	75 749,55 €	102 036,94 €	0,00 €	0,00 €
Modification	EXTENSION RESEAUX*	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	40 500,00 €	150 000,00 €	109 500,00 €	0,00 €
Modification	REHA STEP ANGIENS/CANOUVILLE/HAUTOT L'AUVRAY/CRASVILLE*	1 690 000,00 €	0,00 €	1 690 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	765 000,00 €	885 000,00 €	0,00 €
Modification	REHABILITATION AEROJECTEUR BOURG DUN*	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	125 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
Modification	RESEAUX CANY-BARVILLE ET SAINT VALERY EN CAUX "PETITES VILLES DE DEMAIN"*	2 200 000,00 €	0,00 €	2 200 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	925 000,00 €	950 000,00 €	300 000,00 €
CREATION	RENOUVELLEMENT RESEAUX EAUX USEES REHABILITATION INTERIEURE*	0,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
CREATION	TRANSFERT STEP SOTTEVILLE DEPLACEMENT PR PLAGE VEULES PHASE 1*	0,00 €	2 625 000,00 €	2 625 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	150 000,00 €

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - BUDGET EAU - CREDITS DE PAIEMENT 2026

MODE Modification /Clôture	Libellé de l'APCP	Montant total APCP au 01/01/2026	REVISION AU BP 2026	Montant APCP APRES REVISION	MONTANT CUMULE LIQUIDE AU 01/01/2026	CP 2026 PROPOSES	CP 2027 PREVISIONNEL	CP 2028 PREVISIONNEL	CP EXERCICES SUIVANTS
Modification	SCHEMA DIRECTEUR ALIMENTATION EN EAU POTABLE*	721 833,34 €		721 833,34 €	219 182,41 €	336 000,00 €	166 650,93 €	0,00 €	0,00 €
Modification	RENOUVELLEMENT RESEAUX EAU POTABLE 2021-2025*	2 150 000,00 €		2 150 000,00 €	1 931 253,19 €	25 000,00 €	193 746,81 €	0,00 €	0,00 €
A cloturer	RENOUVELLEMENT CONDUITE ANGIENS*	509 814,09 €		509 814,09 €	509 814,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	REHABILITATION RESERVOIR DE VINFRAINVILLE*	550 000,00 €		550 000,00 €	10 668,16 €	170 000,00 €	369 331,84 €	0,00 €	0,00 €
Modification	RENOUVELLEMENT CANALISATION EAU LA CHAPELLE SUR DUN*	720 000,00 €		720 000,00 €	615 966,42 €	41 000,00 €	63 033,58 €	0,00 €	0,00 €
Modification	TRAVAUX RENOUVELLEMENT RESEAU AEP 2025-2029*	6 000 000,00 €		6 000 000,00 €	231 744,25 €	1 000 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	3 268 255,75 €
Modification	CREATION RESERVOIR ENTERRE UDI OUAINVILLE*	300 000,00 €	300 000,00 €	600 000,00 €	3 000,00 €	43 000,00 €	254 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €
Modification	ETUDES BACS VOLET HYDROGEOLOGIQUE*	250 000,00 €		250 000,00 €	0,00 €	89 000,00 €	161 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	RECHERCHE EN EAU CCCA/TERRIOIR DE CAUX*	400 000,00 €		400 000,00 €	0,00 €	37 000,00 €	190 000,00 €	173 000,00 €	0,00 €
Modification	RENFO AEP VEULES LES ROSES SECTEUR CINIEMA*	250 000,00 €	300 000,00 €	550 000,00 €	0,00 €	401 000,00 €	149 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	TRAVAUX EXTENSION RESEAUX EAU POTABLE 2025-2032*	800 000,00 €		800 000,00 €	0,00 €	83 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	517 000,00 €
CREATION	CREATION UTEP CANY - PHASES ETUDES*	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	300 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €
CREATION	ETUDES BAC VOLET AGRICOLE*	0,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - BUDGET PRINCIPAL - CREDITS DE PAIEMENT 2026

MODE Modification /Clôture	Libellé de l'APCP	Montant total APCP au 01/01/2026	REVISION AU BP 2026	Montant APCP APRES REVISION	MONTANT CUMULE LIQUIDE AU 01/01/2026	CP 2026 PROPOSES	CP 2027 PREVISIONNEL	CP 2028 PREVISIONNEL	CP EXERCICES SUIVANTS
Modification	AMENAGEMENT DURABLE DE LOISIRS AU LAC DE CANIEL	6 487 124,41 €		6 487 124,41 €	6 456 559,47 €	19 126,00 €	11 438,94 €	0,00 €	0,00 €
Modification	NOUVELLE ZONE DE DEVELOPPEMENT	12 397 479,29 €		12 397 479,29 €	12 397 479,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A cloturer	MÉMOIRE D'ALBATRE	297 639,36 €	-7 572,00 €	290 067,36 €	290 067,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aucune modification	PROGRAMMATION TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2017-2020	3 517 941,17 €		3 517 941,17 €	3 514 197,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A cloturer	ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	1 540 830,72 €	-52 000,00 €	1 488 830,72 €	1 488 830,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC LED	3 664 063,42 €		3 664 063,42 €	3 512 255,78 €	38 000,00 €	113 807,64 €	0,00 €	0,00 €
Modification	TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	441 891,05 €		441 891,05 €	440 845,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	AMENAGEMENTS DE VOIRIE PMR	40 672,45 €		40 672,45 €	34 072,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	CHEMINS DE RANDONNEES	226 085,45 €		226 085,45 €	224 985,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	TRAVAUX AMENAGEMENT LAC EN REGIE	736 889,79 €		736 889,79 €	676 642,96 €	4 525,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	15 721,83 €
Aucune modification	CREATION D'UN SITE POUR LE NOUVEL OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA COTE D'AZUR	140 343,44 €		140 343,44 €	120 343,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A cloturer	SUBVENTION REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ANC NON CONFORMES	506 735,65 €	-12 000,00 €	494 735,65 €	494 735,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A cloturer	TRAVAUX OUVRAGES AVANT PORT ET SUR LA FRANGE LITTORALE	1 240 000,00 €	-233,19 €	1 239 766,81 €	1 239 766,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	ELECTRIFICATION ET ECLAIRAGE PUBLIC 2020-2024	4 606 458,47 €		4 606 458,47 €	3 114 464,06 €	700 000,00 €	400 000,00 €	391 994,41 €	0,00 €
Aucune modification	RENOVATION DES CHALETS	344 250,00 €		344 250,00 €	339 519,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	PROGRAMMATION VOIRIE COMMUNALE 2021-2025	6 574 971,77 €	-11 656,61 €	6 563 315,16 €	6 072 715,16 €	310 600,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Modification	EXTENSION RESEAU CYCLABLE	2 800 680,40 €		2 800 680,40 €	456 468,42 €	857 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	887 211,98 €
Modification	RENOUVELLEMENT MATERIEL NAUTIQUE 2021-2024	268 369,49 €		268 369,49 €	268 369,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	LED COMMUNE DE SAINT VALERY EN CAUX	1 188 519,56 €		1 188 519,56 €	601 069,52 €	100 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	187 450,04 €
A cloturer	MISE EN PLACE DE BACS ENTERRES TRI ET OMR SUR LE LITTORAL	500 000,00 €	-500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	4 117 189,95 €	-636 679,95 €	3 480 510,00 €	2 015 745,08 €	402 000,00 €	500 000,00 €	300 000,00 €	262 764,92 €
Modification	ELABORATION DU PLUI	985 489,51 €	134 510,49 €	1 120 000,00 €	552 492,77 €	381 390,00 €	125 000,00 €	61 117,23 €	0,00 €
Modification	REAMENAGEMENT ET AGRANDISSEMENT STRUCTURE MULTIACCUEIL MERLIN L'ENCHANTEUR	1 309 454,43 €		1 309 454,43 €	1 290 745,72 €	15 729,39 €	2 979,32 €	0,00 €	0,00 €
Modification	ITINERAIRES DE RANDONNEES	272 942,84 €	-39 102,64 €	233 840,20 €	103 840,20 €	30 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
Modification	TRAVAUX BASE NAUTIQUE DE SAINT AUBIN SUR MER	100 000,00 €		100 000,00 €	4 072,32 €	0,00 €	50 000,00 €	45 927,68 €	0,00 €
Modification	DEVOIR DE MÉMOIRE JUIN 1940	482 500,00 €		482 500,00 €	442 734,57 €	30 000,00 €	9 765,43 €	0,00 €	0,00 €
Modification	TRAVAUX POUR L'IMPLANTATION D'UNE RECYCLERIE	85 000,00 €	-19 559,38 €	65 440,62 €	63 755,82 €	1 684,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE	574 180,00 €		574 180,00 €	177 618,24 €	301 271,00 €	95 290,76 €	0,00 €	0,00 €
Modification	COLONNES BACS ROULANTS ET EQUIPEMENT DE TRI	511 171,50 €		511 171,50 €	330 091,56 €	140 000,00 €	41 079,94 €	0,00 €	0,00 €
Modification	LUTTE CONTRE LES INONDATIONS 2023-2026	1 019 784,97 €		1 019 784,97 €	456 113,63 €	158 983,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	104 688,34 €
Modification	AP CP AIDE VELOS	183 574,04 €		183 574,04 €	118 317,01 €	30 000,00 €	20 000,00 €	15 257,03 €	0,00 €
Modification	SUBVENTIONS MISES AUX NORMES ANC	519 470,84 €		519 470,84 €	163 906,35 €	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	155 564,49 €
Modification	PARTICIPATION REHABILITATION ANC GUEUTTEVILLE	765 510,00 €		765 510,00 €	0,00 €	45 300,00 €	58 500,00 €	58 500,00 €	603 210,00 €
Modification	AMENAGEMENT LAC DE CANIEL 2ième PHASE	1 479 440,13 €		1 479 440,13 €	391 974,97 €	710 501,34 €	376 963,82 €	0,00 €	0,00 €
Modification	RENOUVELLEMENT FLOTTE CAMIONS BOM	615 000,00 €		615 000,00 €	0,00 €	416 000,00 €	199 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	PETITES VILLES DE DEMAIN	1 860 000,00 €	-434 118,95 €	1 425 881,05 €	43 881,05 €	150 000,00 €	578 000,00 €	554 000,00 €	100 000,00 €
Modification	RENOUVELLEMENT EQUIPEMENTS NAUTIQUES 2024-2027	218 700,00 €	-63 595,06 €	155 104,94 €	81 904,94 €	33 200,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Modification	NOUVEL ESPACE CULTUREL COMMUNAUTAIRE	7 135 000,00 €	-1 905 000,00 €	5 230 000,00 €	33 949,99 €	183 621,00 €	2 200 000,00 €	2 812 429,01 €	0,00 €
Modification	OUVRAGES D'ARTS	863 130,47 €	108 980,29 €	972 110,76 €	292 110,76 €	380 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €
Modification	ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES 3	2 971 012,69 €	300 000,00 €	3 271 012,69 €	516 257,30 €	600 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €	1 654 755,39 €
Modification	QUAI DE LA BATELLERIE	1 640 913,37 €		1 640 913,37 €	1 132 624,00 €	496 000,00 €	12 289,37 €	0,00 €	0,00 €
Modification	DETECTION RESEAU EP	600 000,00 €	-110 203,90 €	489 796,10 €	230 053,10 €	109 743,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
A cloturer	PARCOURS SANTE JEUNESSE	843 000,00 €	-843 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	AMENAGEMENT CENTRES BOURGS ET ITINERAIRES DE VOIRIES A VOCATION TOURISTIQUE	1 214 400,00 €	-11 517,66 €	1 202 882,34 €	175 882,34 €	127 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Modification	EXTENSION ET RENOVATION DE LA PISCINE DE LA VALLEE*	3 425 310,00 €		3 425 310,00 €	0,00 €	33 500,00 €	1 020 000,00 €	356 396,00 €	2 015 414,00 €

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - BUDGET PRINCIPAL - CREDITS DE PAIEMENT 2026 (suite)

MODE Modification /Clôture	Libellé de l'APCP	Montant total APCP au 01/01/2026	REVISION AU BP 2026	Montant APCP APRES REVISION	MONTANT CUMULE LIQUIDE AU 01/01/2026	CP 2026 PROPOSES	CP 2027 PREVISIONNEL	CP 2028 PREVISIONNEL	CP EXERCICES SUIVANTS
Modification	CREATION LUGE SUR RAIL	3 100 000,00 €		3 100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	2 950 000,00 €
Modification	CONSTRUCTION POLE MUTUALISE A OURVILLE EN CAUX	2 300 000,00 €		2 300 000,00 €	0,00 €	156 350,00 €	1 000 000,00 €	1 143 650,00 €	0,00 €
Modification	TRAVAUX INFRASTRUCTURES BATIES	1 826 490,00 €	-33 500,00 €	1 792 990,00 €	262 676,98 €	480 316,03 €	350 000,00 €	350 000,00 €	349 996,99 €
Modification	EQUIPEMENTS ET LOGICIELS TIC	336 750,00 €		336 750,00 €	19 344,26 €	71 293,00 €	72 150,00 €	173 962,74 €	0,00 €
Modification	GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	2 600 000,00 €		2 600 000,00 €	352 731,36 €	1 186 498,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	260 770,64 €
Modification	TRAVAUX ELECTRIFICATION 2025 - 2028	420 000,00 €		420 000,00 €	0,00 €	94 000,00 €	140 000,00 €	186 000,00 €	0,00 €
Modification	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 2025 - 2028	330 000,00 €		330 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	110 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €
Modification	PARTICIPATION FINANCEMENT CENTRES SECOURS	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €
Modification	MISE EN PLACE COLLECTE PORTE A PORTE TRI SELECTIF	900 000,00 €		900 000,00 €	733 631,76 €	100 000,00 €	66 368,24 €	0,00 €	0,00 €
Modification	PROGRAMMATION VOIRIE COMMUNALE 2026-2028	3 825 000,00 €	733 610,00 €	4 558 610,00 €	0,00 €	1 303 610,00 €	1 085 000,00 €	1 085 000,00 €	1 085 000,00 €
CREATION	TRAVAUX SMPSM	0,00 €	670 000,00 €	670 000,00 €	0,00 €	270 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
CREATION	AMENAGEMENT EQUIPEMENTS LAC 2026-2031		250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	100 100,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	49 900,00 €
AMENAGEMENT EXTERIEUR DU BATIMENT LOGISITIQUE - CREATION AU COURS DE L'ANNE 2026									

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - BUDGET ZONES INDUSTRIELLES - CREDITS DE PAIEMENT 2026

MODE Modification /Clôture	Libellé de l'APCP	Montant total APCP au 01/01/2026	REVISION AU BP 2026	Montant APCP APRES REVISION	MONTANT CUMULE LIQUIDE AU 01/01/2026	CP 2026 PROPOSES	CP 2027 PREVISIONNEL	CP 2028 PREVISIONNEL	CP EXERCICES SUIVANTS
Modification	REHABILITATION BATIMENT TECHMAN EUROBACHES PHASE 2*	2 347 442,00 €		2 347 442,00 €	2 269 629,76 €	28 000,00 €	49 812,24 €	0,00 €	0,00 €
CREATION	TRAVAUX CHAUFFAGE ET VENTILLATION SASSEVILLE *	0,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	280 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
CREATION	TRAVAUX ATELIER RELAIS CONTEVILLE*	0,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	1 500 000,00 €	900 000,00 €

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - BUDGET LAC DE CANIEL - CREDITS DE PAIEMENT 2026

MODE Modification /Clôture	Libellé de l'APCP	Montant total APCP au 01/01/2026	REVISION AU BP 2026	Montant APCP APRES REVISION	MONTANT CUMULE LIQUIDE AU 01/01/2026	CP 2026 PROPOSES	CP 2027 PREVISIONNEL	CP 2028 PREVISIONNEL	CP EXERCICES SUIVANTS
Modification	REMISE EN ETAT DES ESPACES EXTERIEURS AOT*	268 648,77 €	44 484,50 €	313 133,27 €	149 107,27 €	164 026,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	MISE EN CONFORMITE, RENOVATION BOWLING ET ECLAIRAGE RESTAURANT*	750 000,00 €		750 000,00 €	0,00 €	0,00 €	750 000,00 €	0,00 €	0,00 €

* APCP gérée HT

3.4 Les obligations imposées aux collectivités par la loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 stipule :

« I. - Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II. - A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Le tableau ci-dessous reprend les éléments exposés ci-dessus de manière prévisionnelle entre le BP 2025 et le BP 2026¹⁰ :

<i>Montants exprimés en valeur</i>	BP 2025	BP 2026 DOB	% Evol. Objectif
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (budget principal + budgets annexes)	34 605 757 €	31 237 970 €	-9,73%

Les montants ci-dessus sont calculés à partir **des données brutes**, sans retraitement des subventions d'équilibre et des refacturations entre budgets annexes¹¹, ce qui se traduit par **une double comptabilisation des flux croisés entre budgets**. Par ailleurs, l'ensemble des mesures et contraintes nouvelles est intégré au montant 2026.

ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (au sens de l'article 13)	
Estimation des emprunts à mobiliser en 2026	0 €
Estimation du remboursement en capital 2026	754 324 €
Besoin de financement estimé 2025	-754 324 €

Ce tableau révèle un désendettement net de la Communauté de Communes.

¹⁰ Les dépenses réelles de fonctionnement sont définies par l'instruction interministérielle INTB1806599J du 16 mars 2018 relative à la mise en œuvre des articles 13 et 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

¹¹ Certaines dépenses de personnel sont donc comptabilisées 2 fois.

4- LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En cohérence avec le contexte global de fortes contraintes qui s'exerceront sur le budget de la Communauté de Communes, la maîtrise des dépenses de personnel et la recherche de leviers d'économies devront être poursuivies en 2026, et ce d'autant plus que de nouvelles charges obligatoires pèseront sur la masse salariale.

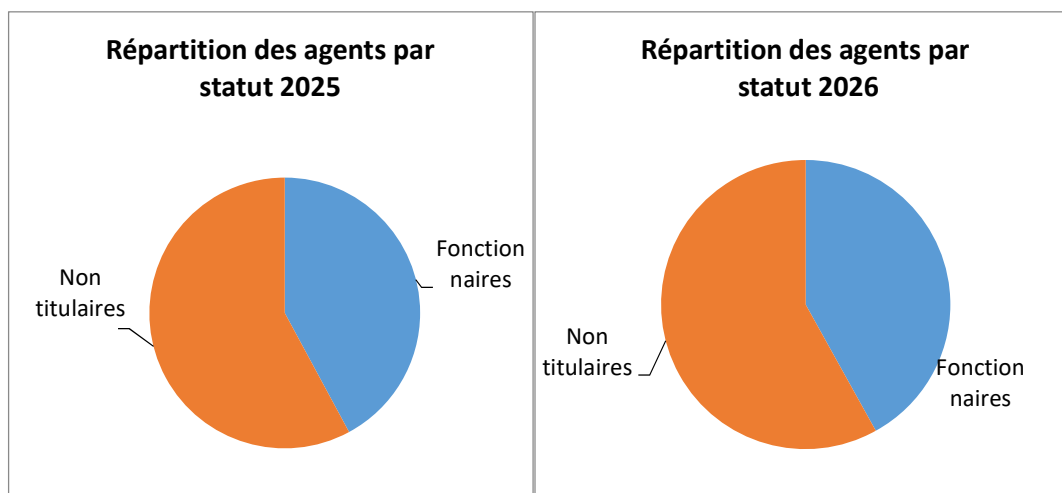
En tenant compte des efforts déjà engagés (stricte maîtrise des recrutements, rationalisation des heures supplémentaires, des frais de déplacement et des frais de formation) et des dépenses nouvelles obligatoires identifiées pour 2026, la masse salariale de la collectivité ¹² est projetée à 15.12 M€ au titre de l'exercice 2026 contre 15.37 M€ au BP 2025

4.1 – La structure des effectifs de la Communauté de Communes

Au 1^{er} janvier 2026, les effectifs de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre s'établissent à 334 agents, selon la répartition suivante :

- Fonctionnaires (stagiaires et titulaires) : 140
- Non titulaires (dont 4 apprentis) : 194

4.1.1 - Répartition des effectifs par statut



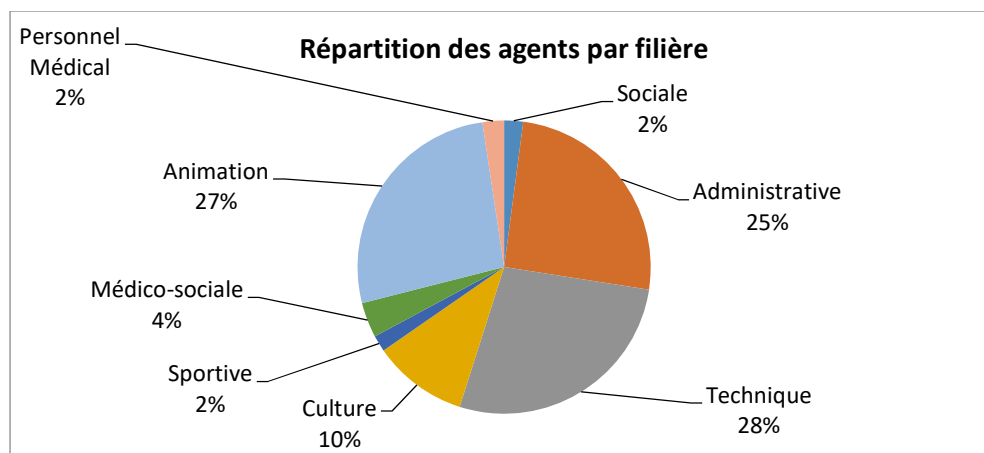
¹² Tous budgets confondus - Dépenses nettes des retraitements liés aux flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes (refacturations).

Le graphique ci-dessus montre que la proportion des agents non titulaires reste supérieure aux agents titulaires. Cette tendance s'explique par plusieurs paramètres :

- Recrutement d'un équipage supplémentaire pour la mise en place de la collecte du tri sélectif en porte à porte en contrat à durée déterminée,
- Le recrutement d'agents non titulaires sur des emplois permanents suite à mobilités et départs en retraite.

Le nombre des agents titulaires reste malgré tout relativement stable car la collectivité encourage le déroulement des carrières de son personnel en nommant stagiaire les contractuels qui obtiennent le concours du cadre d'emploi sur lequel ils sont nommés et en optant pour une mise en stage plutôt qu'un CDI quand l'agent arrive en fin de droit à CDD (6 ans sur un emploi vacant) et que le grade occupé est accessible sans concours (1ers grades de la catégorie C).

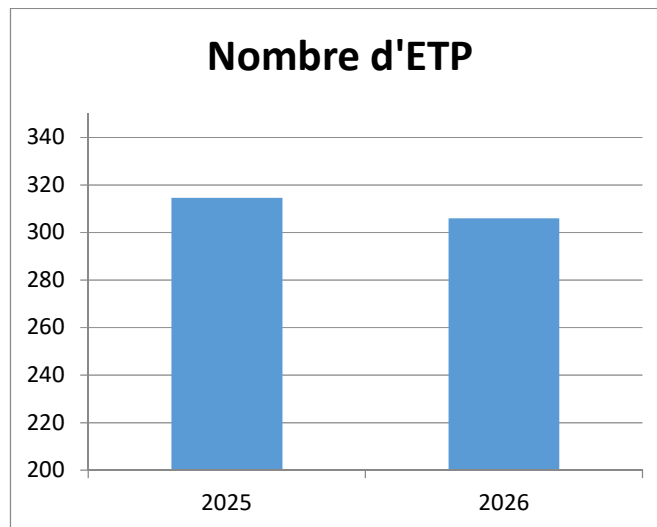
4.1.2 Répartition des effectifs par filière



Les effectifs se répartissent principalement sur les filières administratives, techniques et d'animation.

4.1.3 Répartition des effectifs par équivalent temps plein

	2025	2026
Equivalents temps plein	314.60	306.40



L'évolution du nombre d'équivalents temps plein entre 2025 et 2026 **(-8.2 ETP)** s'explique par plusieurs facteurs :

- Non recrutement d'agents suite à départs en retraite ou mutation -2 ETP,
- Suppression des emplois saisonniers sur plusieurs services -3.7 ETP,
- Rationalisation des contrats de remplacement -0.6 ETP
- Réorganisation de services – 4.6 ETP
- Contrat d'apprentissage suite au désengagement du CNFPT -1.1 ETP
- Mise en place d'un équipage de collecte pour la mise en place de la collecte du tri sélectif en porte à porte + 2.9 ETP,
- Mise en place d'un économe de flux + 1 ETP

4.1.4 Répartition des effectifs par catégorie exprimée en pourcentage

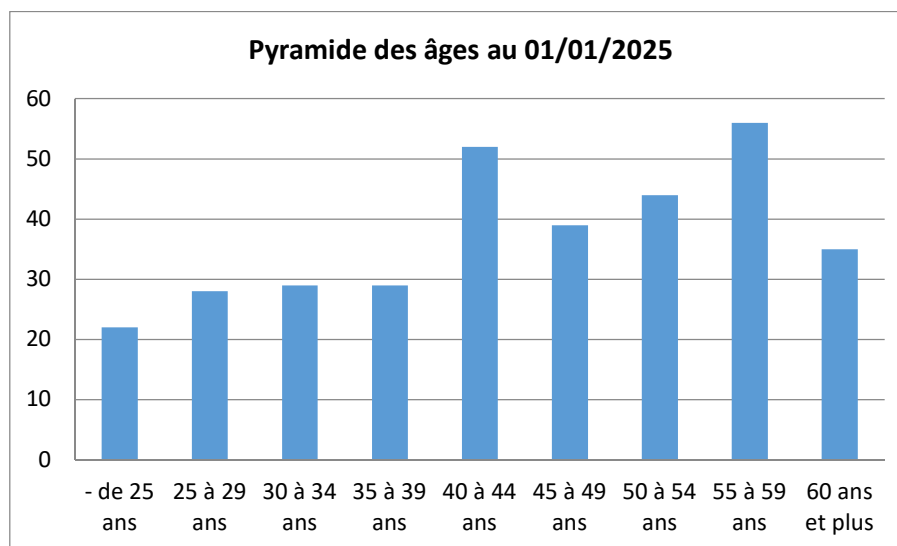
CATEGORIES	2024	2025	2026
A	11%	12%	13%
B	29%	29%	29%
C	60%	59%	58%
TOTAL	100%	100%	100%

Les agents relevant de la catégorie C représentent près des 2/3 des effectifs de l'établissement public. La hausse de la proportion de personnel de catégorie A s'explique par la gestion du personnel du Centre Intercommunal de Santé et par l'obtention d'une promotion interne au grade d'attaché. La proportion du personnel de catégorie B reste stable. La diminution de la proportion de personnel de catégorie C s'explique par le départ d'agents (retraites) et par le recrutement d'agents

disposant de compétences techniques accrues donc recrutés sur des cadres d'emplois supérieurs.

4.1.5 Pyramide des âges

	- de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 ans et +
Nombre d'agents	22	28	29	29	52	39	44	56	35



La moyenne d'âge de la collectivité se situe à 44.58 ans. Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année précédente puisque la moyenne d'âge était de 45.63 ans au 1^{er} janvier 2025. (45.69 ans au 1^{er} janvier 2024, 45.27 ans au 1^{er} janvier 2023, 44.9 ans au 1^{er} janvier 2022 et 44.4 ans au 1^{er} janvier 2021). Cela s'explique par le recrutement de personnes en début de carrière, voire en sortie d'études supérieures suite à des départs en retraite, mais aussi avec le recrutement des animateurs sur les sites périscolaires et en Centres de Loisirs, qui sont souvent de jeunes adultes.

On constate aussi une forte proportion d'agents de plus de 60 ans, ces personnels sont censés faire valoir leurs droits à la retraite dans les prochaines années. Chaque départ sera analysé afin de déterminer la nécessité ou non de procéder à un recrutement. Par ailleurs de nombreux départs en retraites peuvent avoir un impact sur le budget formation de l'établissement puisque des agents nouvellement embauchés peuvent avoir besoin de formation pour compléter leurs connaissances et gagner en aisance sur leur poste de travail.

4.2 – L'évolution des charges de personnel

Les crédits liés aux dépenses de personnel ¹³ sont proposés en 2026, à hauteur de **15.12 M€ contre 15.37 M€ au BP 2025**.

Ce poste de dépenses comporte notamment le traitement indiciaire, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires (NBI), les heures supplémentaires, les frais de déplacements, la formation.

Au-delà des projets de la collectivité qui impactent la masse salariale, des mesures nationales viennent également grever le budget dédié à la rémunération du personnel en 2026 :

- Poursuite en 2026 de l'augmentation progressive du taux de contribution employeurs à la CNRACL telle que prévue dans le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025. Le taux de contribution employeurs à compter du 1er janvier 2026 est de 37,65 % contre 34.65% en 2025,
- Protection sociale complémentaire : depuis 1er janvier 2026, la collectivité participe au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents pour couvrir leur risque santé à hauteur de 15 € par mois et par agent (contre 10 € auparavant), pour les agents qui souscrivent au contrat collectif, conformément aux dispositions réglementaires,
- Hausse des tranches A et B des cotisations IRCANTEC : augmentation de la tranche A (le taux passe de 4,20 % à 4,27%) et augmentation de la tranche B (Le taux passe de 12,55% à 12,75%). Cette mesure concerne le régime général de la sécurité sociale (fonctionnaires titulaires occupant un emploi à temps non complet dont la durée de travail est inférieure à 28 heures, agents contractuels de droit public, agents contractuels de droit privé),
- Revalorisation du SMIC de 1,18 % au 1er janvier 2026, conduisant au versement d'une indemnité différentielle pour de nombreux agents dont le taux horaire est inférieur au SMIC.

D'autres éléments ont un impact sur la masse salariale :

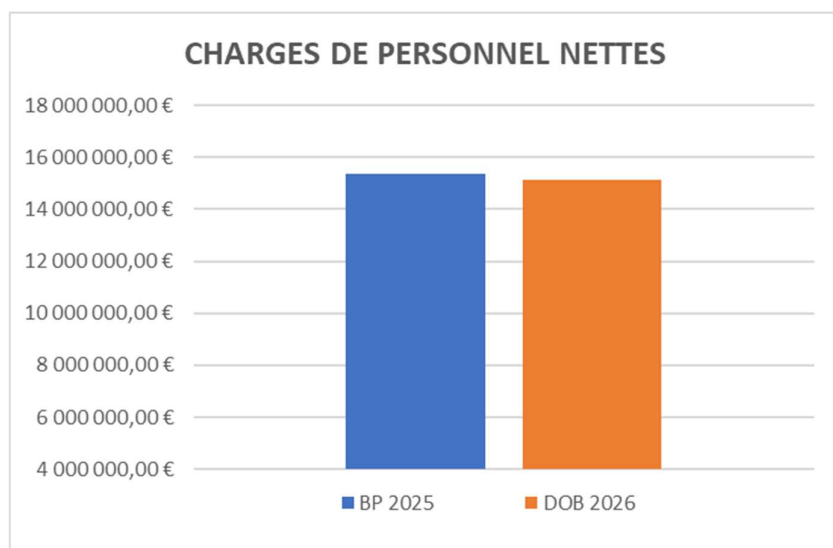
- Les avancements d'échelons (53 avancements d'échelon en 2025 en année pleine sur 2026), de grades (5 avancements de grade en 2025, en année pleine sur 2026),
- Les attributions individuelles de régime indemnitaire (attribution de CIA et revalorisations de salaires sur l'année 2025).

¹³ Tous budgets confondus - Dépenses nettes des retraitements liés aux flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes (refacturations).

Ces nouvelles mesures ont conduit la collectivité à réfléchir sur ses charges et notamment au niveau de l'assurance du personnel (assurance statutaire qui couvre les risques liés à la maladie ou bien encore les accidents du travail). La collectivité a décidé de résilier son contrat d'assurance statutaire au 31 décembre 2025, réalisant ainsi une économie d'environ 300 000 €

TOUS BUDGETS CONFONDUS

	BP 2025	DOB 2026
CHARGES DE PERSONNEL ¹⁴	15 370 955 €	15 123 421 €



Les autres composantes de la rémunération

Les frais de déplacement et la formation

	BP 2025	Prévisions 2026
Formation	127 230 €	70 865 €
Frais de déplacements	44 266 €	40 616 €

Le montant inscrit pour la formation diminue pour l'année 2026. Après plusieurs années avec un budget formation conséquent, la collectivité a décidé de recentrer ses actions autour des formations proposées par le CNFPT, financées avec la cotisation obligatoire (environ 76 900 € au chapitre 012). Par ailleurs, les formations

¹⁴ Tous budgets confondus - Dépenses nettes des retraitements liés aux flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes (refacturations).

liées au déploiement de nouveaux outils numériques ayant été réalisées en 2025, il n'est pas nécessaire de reconduire ces budgets pour 2026.

Au niveau des frais de déplacement, la collectivité reste vigilante sur l'utilisation optimale des véhicules de service, permettant ainsi de limiter l'utilisation des véhicules personnels et donc le montant des remboursements de frais de déplacement.

La NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

Le montant prévu pour la NBI s'élève à 27 417 € pour l'année 2026 (contre 29 241 € pour 2025 et 30 100 € pour 2024), la baisse correspond à la fin l'attribution d'une NBI pour encadrement d'agents (changement de poste de l'agent).

Les avantages en nature

Les avantages en nature recensés pour 2026 se répartissent comme suit :

- Avantage en nature logement (concession par nécessité absolue de service) : 1 agent
- Avantage en nature repas : 15 agents ont bénéficié d'avantages en nature repas en 2025 (permanents et saisonniers)
- Avantage en nature véhicule : 1 agent

Nombre d'heures supplémentaires/complémentaires rémunérées

Années	2023	2024	2025
Nombre d'heures supplémentaires /complémentaires rémunérées	7 629	6 005	3 084

La baisse constatée depuis 2023 s'explique par l'effort entrepris par l'ensemble des directions pour rationaliser le nombre des heures complémentaires et supplémentaires, dans le cadre du plan d'optimisation des dépenses de fonctionnement.

Le régime indemnitaire

Le régime indemnitaire constitue une part importante du traitement des agents de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Ainsi, une enveloppe de 1 366 000 € est prévue pour ce poste de dépense pour l'ensemble des agents susceptibles d'en bénéficier, à l'exclusion des emplois saisonniers et remplaçants.

Une enveloppe de 37 500 € est également prévue sur 2026 pour le versement du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) au personnel communautaire.

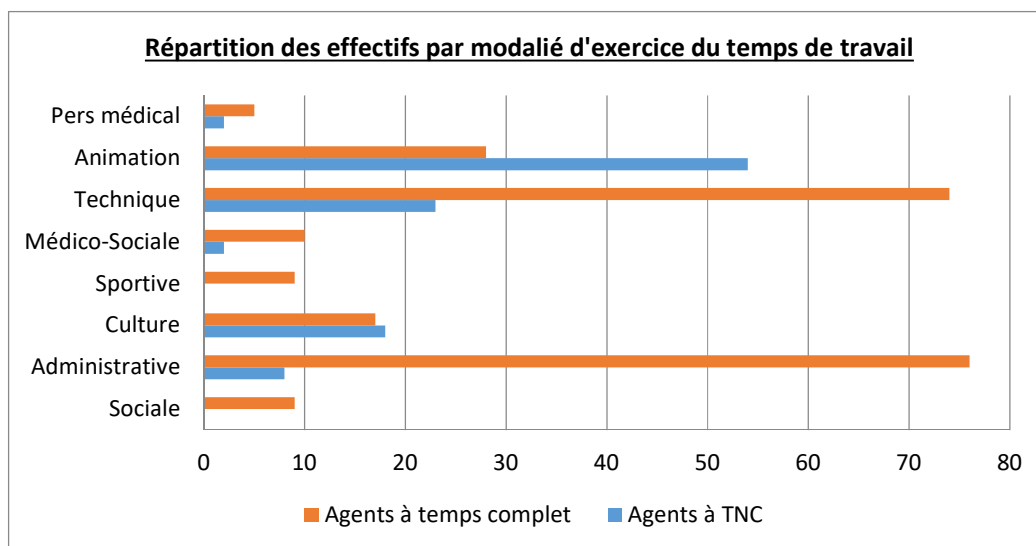
4.3 – Informations relatives au temps de travail

En contrepartie du maintien de la durée hebdomadaire à 39 heures, les personnels communautaires bénéficient de 23 jours RTT. Les agents travaillant selon un cycle spécifique dont la durée hebdomadaire, définie après concertation, est inférieure à 39 heures, bénéficient d'un nombre de jours calculé au prorata.

Répartition des effectifs par modalité d'exercice du temps de travail

toutes filières confondues

	Sociale	Administrative	Culture	Sportive	Médico-sociale	Technique	Animation	Pers médical
Agents à TNC	0	7	17	0	2	20	60	2
Agents à temps complet	7	78	17	6	11	72	29	6



Le graphique ci-dessus montre que globalement 2/3 des agents travaillent à temps complet, contre 1/3 à temps non complet. Cette proportion est relativement différente pour la filière administrative qui comprend essentiellement des agents à temps complet.